



BILAN SOCIAL 2019



TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO DE LA DIRECTRICE	5
I. EFFECTIFS ET EMPLOIS	7
A. LES EFFECTIFS PERMANENTS	7
1. Présentation générale des emplois et effectifs	7
2. Présentation des emplois et effectifs en fonction de la situation réglementaire	13
B. LES EFFECTIFS NON PERMANENTS	18
1. Les contrats à durée déterminée	18
2. Les contrats occasionnels (vacations) et sur appel	18
3. Les stagiaires	19
4. Les contrats étudiants	20
II. CARRIÈRES DES PERSONNELS	21
A. LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL	21
1. Les recrutements	21
2. Les départs	22
3. Les membres	22
B. LES RÉMUNÉRATIONS ET LES PROMOTIONS	24
1. Les rémunérations	24
2. Les promotions	26
C. LES FORMATIONS ET LES DÉPLACEMENTS	27
1. Les formations	27
2. Les déplacements	33
III. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	37
A. LES CONDITIONS DE TRAVAIL	37
1. Le temps de travail	37
2. Les congés	38

B. LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	40
1. Les indicateurs des risques professionnels	40
2. La médecine du travail	40
3. Les autres actions de prévention	40
IV. ACTION SOCIALE ET VIE DE L'EFR	43
A. LE DIALOGUE SOCIAL	43
1. Les temps forts de l'année 2019	43
2. Les instances du dialogue social à l'EFR	44
3. Les représentants du personnel	45
4. Les moyens alloués au dialogue social	45
B. LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	45
1. Les prestations obligatoires	45
2. Les autres actions sociales et culturelles	46
C. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE L'EFR	47
1. Le conseil d'administration	47
2. Le conseil scientifique	48

ÉDITO DE LA DIRECTRICE

J'ai le plaisir de présenter la troisième édition du bilan social de l'École française de Rome (EFR). Ce document offre une vision d'ensemble de la situation des personnels à l'École française de Rome au 31 décembre 2019.

Ayant pris mes fonctions au 1^{er} septembre 2019, j'ai pu constater, en quelques mois seulement, le dynamisme et l'implication du personnel de l'établissement, dans tous les services et à tous les niveaux hiérarchiques. La richesse des activités scientifiques et de diffusion des savoirs, l'attractivité de la bibliothèque et l'accueil, toujours croissant, de chercheurs aux profils variés et de toutes provenances, témoignent de cet engagement du personnel au service des missions de l'établissement.

L'année 2019 a été marquée, au plan institutionnel, par une mission d'audit interministérielle (ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Culture et ministère de l'Économie et des Finances), en juin 2019. Son objectif était d'évaluer les fonctions support mobilisées par les Écoles françaises à l'étranger, les établissements culturels portant des programmes de résidences d'artistes à l'étranger et les établissements de recherche qui disposent d'un bureau d'appui (CNRS). Les représentants du personnel au conseil d'administration ont été rencontrés à cette occasion, et de nombreux documents ont été élaborés pour répondre aux demandes des inspecteurs.

Une autre inspection, regardant la santé et la sécurité au travail, a été reçue à l'École française de Rome et au Centre Jean Bérard, unité de recherche placée sous la double tutelle de l'École et du CNRS, en octobre. La dernière inspection avait eu lieu en 2014. Elle fera l'objet d'un développement dans le bilan social 2020, lorsque le rapport en aura été communiqué.

Ce document s'adresse tout d'abord au personnel de l'École française de Rome, qui œuvre au quotidien au rayonnement de notre établissement – et je l'en remercie –, ainsi qu'au public curieux de découvrir l'établissement au travers des hommes et des femmes qui en assurent le fonctionnement au quotidien, comme de son organisation interne.

Je vous en souhaite une excellente lecture.

Brigitte Marin
Directrice de l'École française de Rome

I. EFFECTIFS ET EMPLOIS

Pour mener à bien ses missions, l'École française de Rome s'appuie sur des compétences et métiers variés. Au sein des établissements publics français d'enseignement supérieur et de recherche, le personnel est réparti principalement en deux catégories de personnel : les enseignants-chercheurs et chercheurs d'une part, et d'autre part les personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS), qui recouvrent ainsi une diversité de missions et métiers.

Aux compétences variées de ces personnels s'ajoute une diversité de positions statutaires, appelant des logiques de gestion administrative différentes en termes de ressources humaines (RH).

La majorité des personnels employés par l'EFR occupe des emplois permanents. Ils font l'objet de la première partie de ce chapitre. À leurs côtés gravitent également des personnels réalisant des missions ponctuelles. Ils font l'objet de la seconde partie de ce chapitre.

A. LES EFFECTIFS PERMANENTS

La première partie de cette rubrique s'attache à présenter une vision globale et d'ensemble des effectifs permanents de l'EFR, autour d'indicateurs relatifs à l'âge, au niveau de rétribution et de qualification des emplois, et au genre notamment. La seconde partie reprend ces indicateurs en ventilant les effectifs en fonction de leur mission.

1. Présentation générale des emplois et effectifs

1.1. Plafond d'emplois

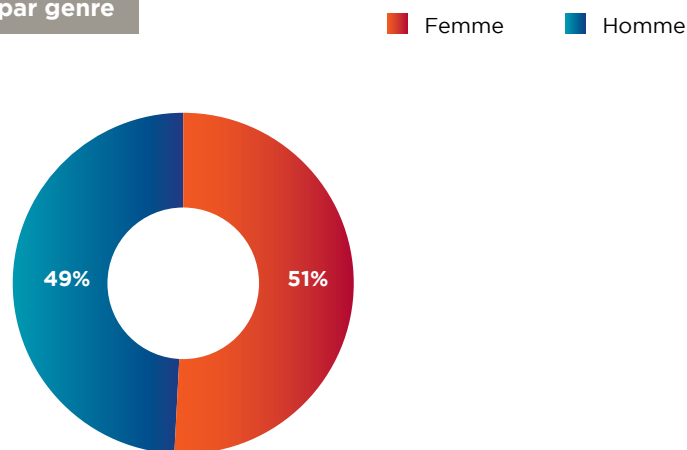
Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) octroie une masse salariale annuelle et un plafond d'emplois laissant ainsi à l'établissement une marge de manœuvre sur les emplois, dans le respect du financement accordé.

Le plafond d'emploi fixé par la tutelle pour l'année 2019 s'élève à 70 emplois à temps plein.

1.2. Effectifs globaux

Au 31 décembre 2019, l'EFR emploie 71 personnes, pour 67,79 équivalent temps plein (ETP).

Répartition des effectifs par genre



Les effectifs de l'EFR, se composent, au 31 décembre 2019, de 36 femmes et 35 hommes.

1.3. Répartition des effectifs au sein de l'EFR

Répartition des effectifs par service

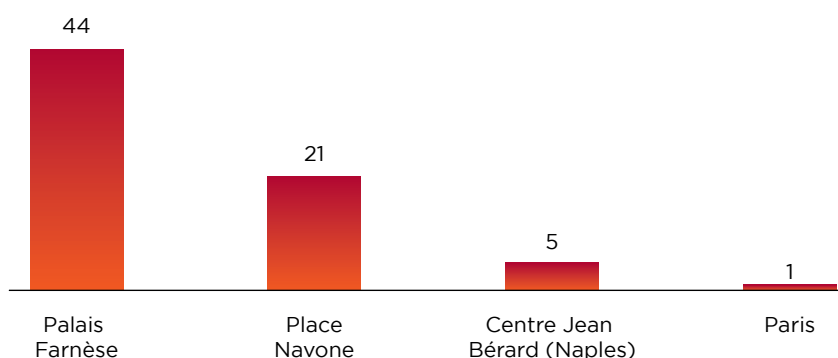
	Services support	Bibliothèque	Section Antiquité	Section Moyen Âge	Section Époque moderne	Centre Jean Bérard	Service des publications	Service archéologique
Effectifs physiques	20	16	8	7	9	5	4	2

Les trois sections scientifiques regroupent au total 24 agents. Elles sont composées chacune d'un directeur des études, d'une assistante scientifique et de l'ensemble des chercheurs, les membres scientifiques, rattachés à chacune des sections. Le service archéologique, sous la direction du directeur des études pour l'Antiquité, compte deux personnels à son actif.

La bibliothèque représente le service le plus important de l'EFR, avec 16 agents.

Le Centre Jean Bérard (CJB), unité de service et de recherche EFR-CNRS basée à Naples, comprend 5 personnels rémunérés par l'EFR. D'autres personnels, au nombre de 5 dont la direction du CJB, sont gérés et rétribués par le CNRS.

Répartition des effectifs par site



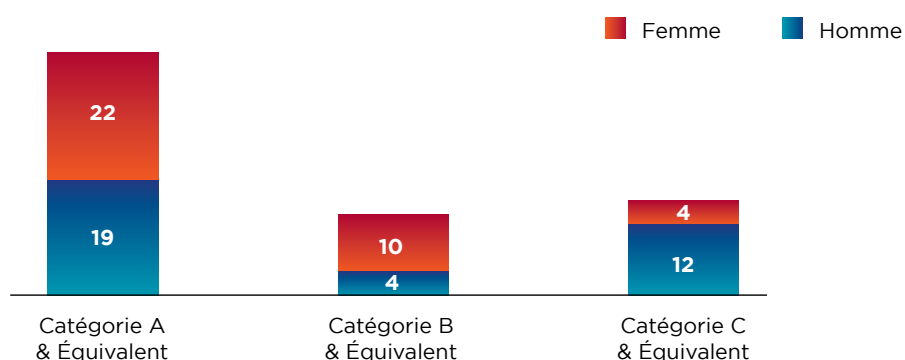
Le personnel de l'EFR est réparti sur plusieurs sites.

À Rome, les différents sites sont situés à proximité les uns des autres, dans le centre historique :

- L'immeuble situé place Navone 62 regroupe les services support de l'EFR et le service des publications, la mission archives ainsi que la résidence accueillant les chercheurs, dont les boursiers (doctorants) ;
- Le palais Farnèse, situé place Farnèse 67, partagé avec l'ambassade de France, héberge la bibliothèque de l'EFR, la direction, les directions des études ainsi que les activités de recherche ;
- Le service archéologique (Crypta Balbi), situé via dei Delfini 14, en concession à l'EFR par l'administration des biens archéologiques italiens, a dû être évacué en décembre 2018 par mesure de précaution, car l'immeuble attenant menaçait ruine. Le personnel, déplacé sur le site de Navone, n'a, à ce jour, pas réintégré les lieux.
- Depuis le 1^{er} septembre 2015, le responsable des publications est basé à Paris au siège de l'École française d'Extrême-Orient. Son poste est mutualisé à mi-temps avec la Casa de Velázquez, à Madrid depuis 2016.

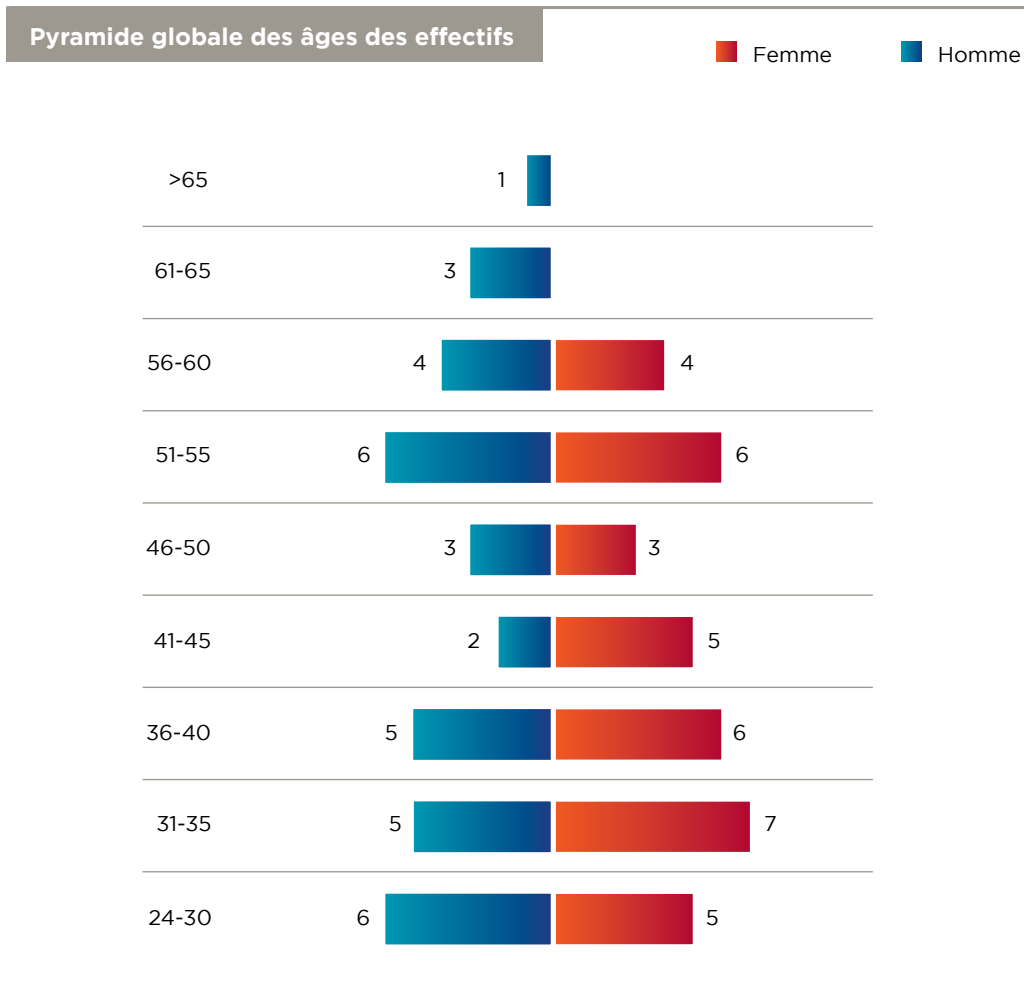
1.4. Répartition des effectifs par position hiérarchique et du genre

Répartition des effectifs en fonction de la position hiérarchique et du genre



Ce graphique présente la répartition de l'ensemble des personnels, en fonction des catégories hiérarchiques de la fonction publique française ou de leurs équivalents pour les personnels relevant de contrats de droit privé local, en termes de missions/responsabilités. Comme en 2018, la structure des emplois de l'EFR est caractérisée par une part importante d'emplois relevant de la catégorie A ou équivalent, notamment en raison de la présence des 18 membres chercheurs membres de l'EFR.

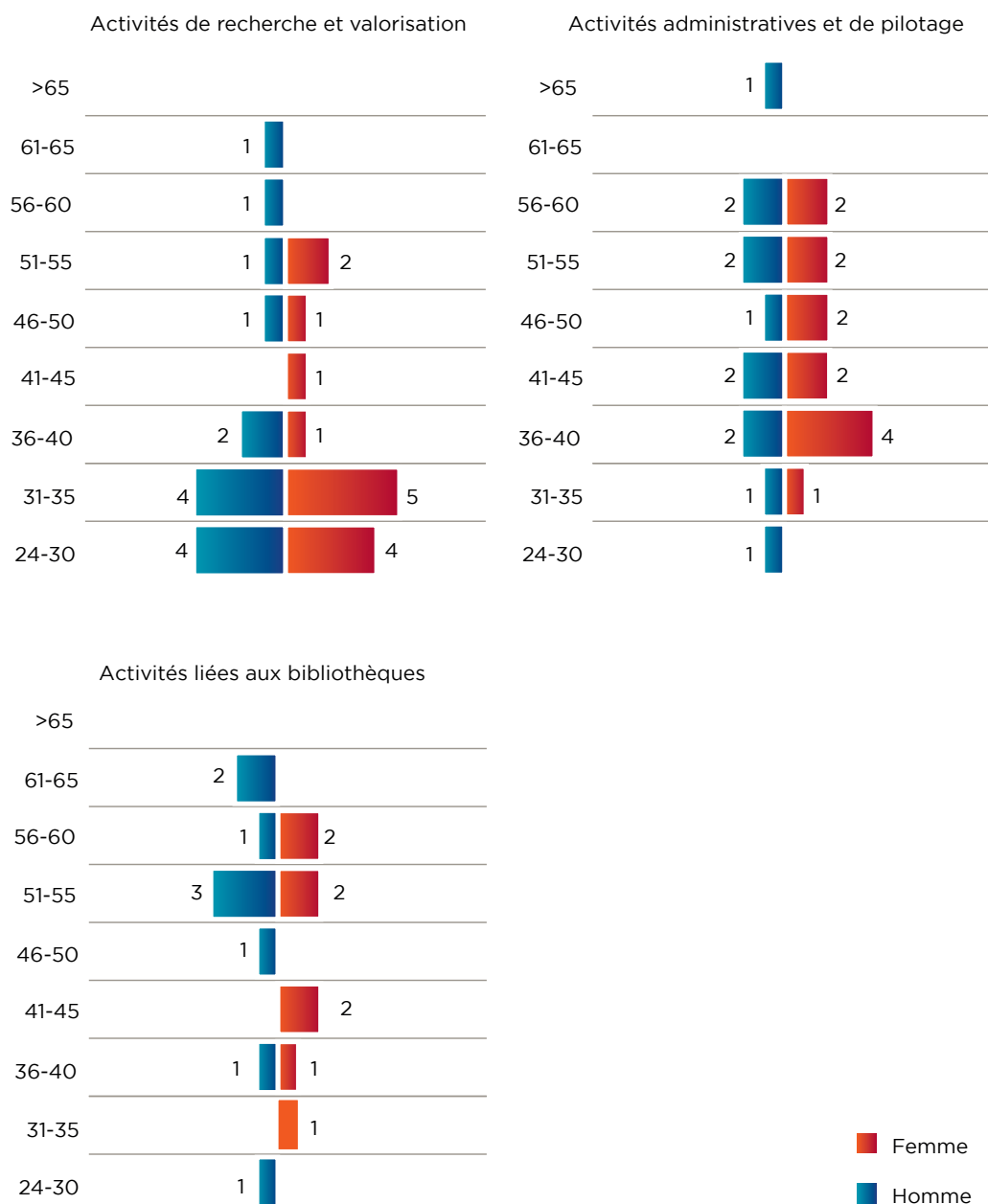
1.5. Âge et ancienneté des effectifs



L'âge moyen est de 46,4 ans et l'âge médian de 44 ans.

La moyenne d'âge est de 44,9 ans pour les hommes (contre 43,5 ans en 2018) et de 42,2 ans pour les femmes (inchangée par rapport à l'année 2018).

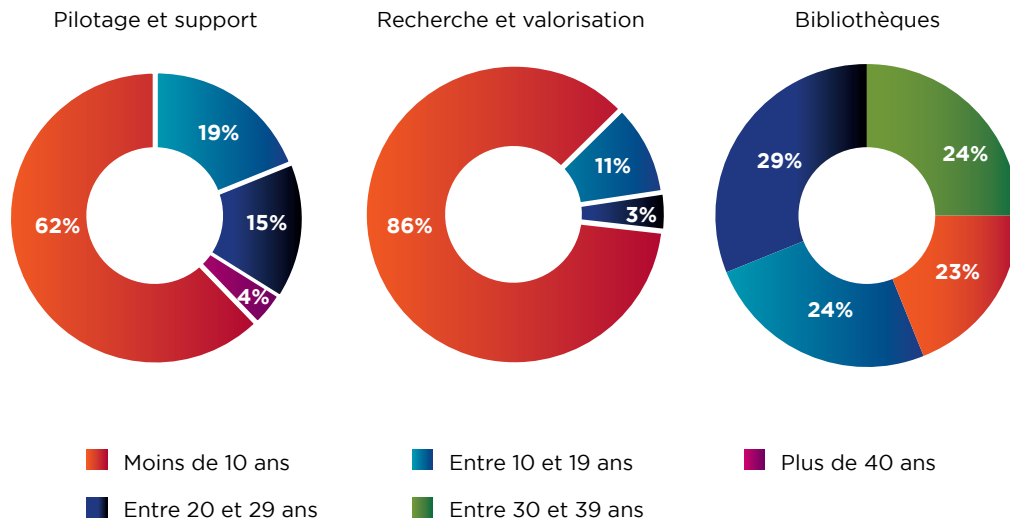
Pyramide des âges par grande mission



Dans les graphiques ci-dessus, les effectifs sont répartis par grande mission (selon une logique proche des destinations budgétaires) et non plus seulement en fonction des services de rattachement. Le service des publications est compris dans les « activités de recherche et de valorisation de la recherche », de même que l'ensemble du service archéologique. Les personnels du Centre Jean Bérard sont ventilés, quant à eux, entre les missions en fonction de leurs activités. La directrice et les directeurs des études sont comptabilisés dans les activités de pilotage.

La moyenne d'âge du personnel dédié aux activités de recherche et de valorisation est de 38 ans, celle du personnel dédié activités administratives et de pilotage de 45,8 ans et celle du personnel dédié aux activités de bibliothèque de 49,3 ans.

Ancienneté des effectifs à l'EFR par grande mission



Les personnels possédant le plus d'ancienneté (plus de 20 ans de service au sein de l'EFR) représentent :

- 3 % des personnels dédiés aux activités de recherche et valorisation de la recherche ;
- 19 % des personnels dédiés aux activités administratives, support et de pilotage, dont un personnel comptabilise plus de 45 ans de service ;
- 53 % des personnels dédiés aux activités liées aux bibliothèques.

À l'inverse, les personnels ayant moins de 20 ans de service représentent :

- 47 % des personnels dédiés aux activités liées aux bibliothèques ;
- 81 % des personnels dédiés aux activités administratives, support et de pilotage ;
- 97 % des personnels dédiés aux activités de recherche et valorisation de la recherche.

Ces différences s'expliquent notamment par le fait que les activités de recherche sont marquées en majeure partie par des recrutements de jeunes chercheurs, et sur des mandats limités dans le temps.

2. Présentation des emplois et effectifs en fonction de la situation réglementaire

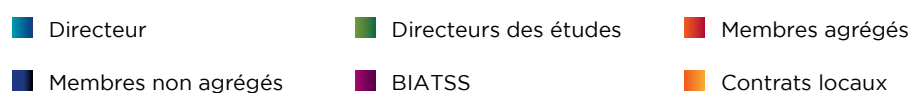
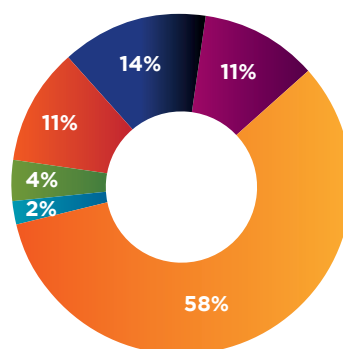
2.1. Les différents statuts des emplois au sein de l'EFR

Les personnels de l'EFR regroupent :

- des fonctionnaires, titulaires de la fonction publique (affectés ou en détachement vis-à-vis de leurs corps d'appartenance) ;
- des contractuels de droit public français, en contrat à durée déterminée (CDD) d'un an renouvelable deux fois (membres scientifiques non fonctionnaires) ;
- des personnels sous contrat de droit privé italien, en contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD).

Les personnels fonctionnaires et contractuels de droit public sont communément désignés comme « personnels métropolitains » et les personnels relevant de contrats de droit privé comme « personnels locaux ».

Répartition des effectifs physiques en fonction du statut



Les effectifs de l'EFR sont composés à 42 % d'agents publics (fonctionnaires, BIATSS et contractuels de droit public) et à 58 % de personnels locaux.

On constate une part plus importante de membres scientifiques non agrégés (en 2019 membres contractuels et poste attribué à un maître de conférences pour une année universitaire) que de membres agrégés.

Répartition des effectifs physiques par corps et par genre

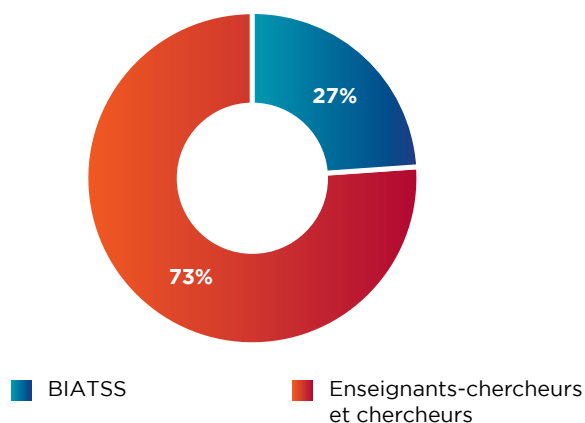
		Homme	Femme	Total	ETP
Enseignant-chercheur					
Personnel enseignant et de recherche	Corps des professeurs des universités	0	1	1	1
	Corps des maîtres de conférences	3	0	3	3
	Membres				
	Membres agrégés	2	5	7	7
	Membres non agrégés	5	6	11	11
	Total	10	12	22	22
MESR					
Personnel BIATSS	Corps des ingénieurs de recherche	1	1	2	2
	Corps des ingénieurs d'étude	1	2	3	3
	Corps des conservateurs des bibliothèques	1	0	1	1
	Corps des bibliothécaires assistants spécialisés	1	0	1	1
	Ministère de l'action et des comptes publics (DGFIP)				
	Corps des inspecteurs des finances publiques		1	1	1
	Total	4	4	8	8
Personnel local					
Personnel local	III F 5		1	1	1
	III F 4	1	1	2	1,69
	III F 3		2	2	1,75
	III F 2	2	4	6	6
	III F 1	5	7	12	12
	II F 4	4	4	8	7,5
	II F 3	5	2	7	6,33
	II F 2	0	1	1	1
	II F 1	1	1	2	0,52
Total					37,79
Total Général					67,79

2.2. Le personnel métropolitain

L'ensemble des fonctionnaires et contractuels de droit public sont employés à temps plein. Ils représentent donc 30 personnes pour 30 ETP (une convention de mutualisation des activités du responsable des publications avec la Casa de Velázquez prévoit le reversement de la moitié de son salaire. Pour l'EFR, il est toutefois considéré comme 1 ETPT et consomme 1 emploi).

Répartition des agents par statut, catégorie statutaire (hiérarchique), genre et âge moyen

		Homme	Âge moyen	Femme	Âge moyen	Total effectifs
Titulaire	Catégorie A	11	41	7	43,9	18
	Catégorie B	1	48			1
Contractuel	Catégorie A	5	35,6	6	31,7	11

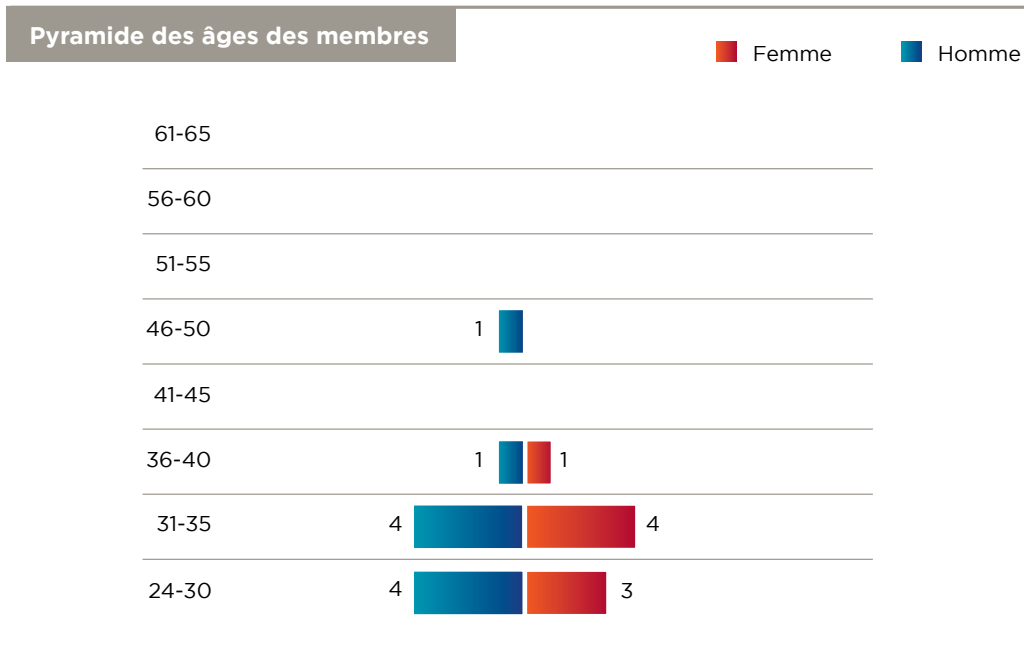
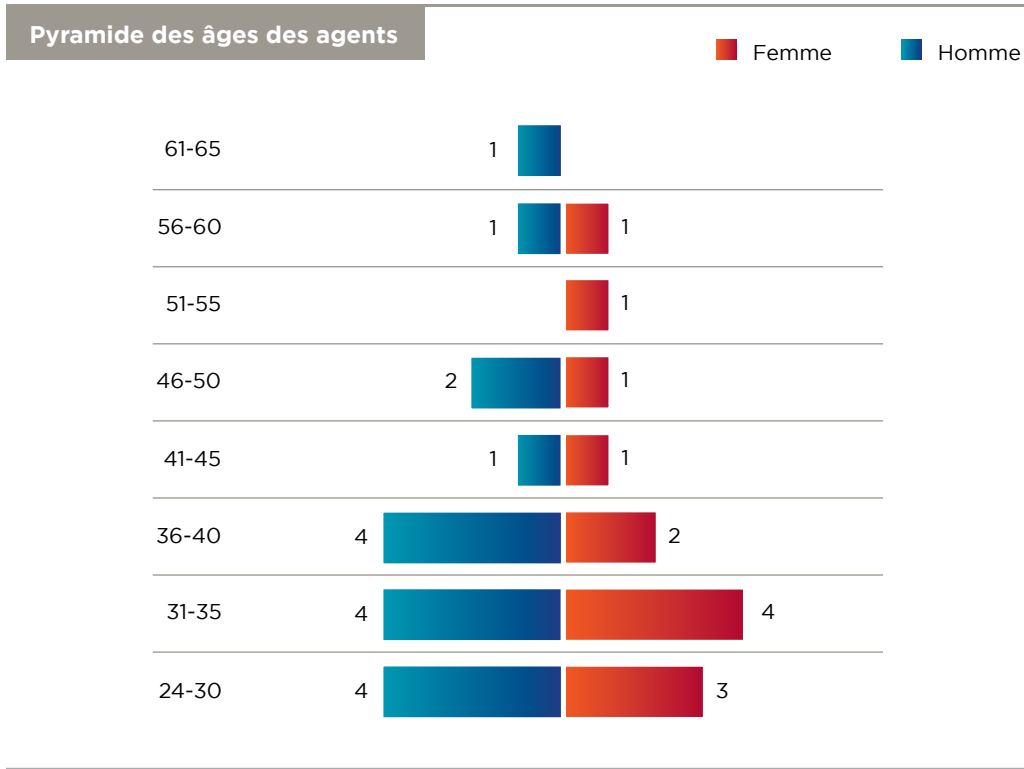
Répartition des agents par catégorie de personnel


Le personnel métropolitain est composé de personnels BIATSS, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs.

Répartition des agents par corps ou contrat, et genre

		Homme	Femme	Total
Personnel enseignant et de recherche	Enseignant-chercheur			
	Corps des professeurs des universités	0	1	1
	Corps des maîtres de conférences	3	0	3
	Membres			
	Membres agrégés	2	5	7
	Membres non agrégés	5	6	11
	Total	10	12	22
Personnel BIATSS	MESR			
	Corps des ingénieurs de recherche	1	1	2
	Corps des ingénieurs d'étude	1	2	3
	Corps des conservateurs des bibliothèques	1	0	1
	Corps des bibliothécaires assistants spécialisés	1	0	1
	Ministère de l'action et des comptes publics (DGFIP)			
	Corps des inspecteurs des finances publiques		1	1
	Total	4	4	8

La moyenne d'âge du personnel métropolitain est de 38,9 ans. L'âge moyen des hommes est de 39,4 ans (contre 37,9 en 2018) et celui des femmes est de 38,2 ans (contre 39,5 en 2018).



La moyenne d'âge des membres est de 33,1 ans (contre 32,8 ans en 2018). L'âge moyen des membres hommes est de 33,9 ans et l'âge moyen des membres femmes est de 32 ans.

2.3. Les agents sous contrat de droit local

L'EFR emploie 41 personnels selon ce statut, représentant 37,79 ETP. Ils sont en majorité employés en CDI. Cinq personnels locaux sont en CDD en 2019, dont deux personnes à mi-temps remplaçant un personnel en congé maternité sur deux missions différentes.

À l'EFR, les modalités de gestion et de recrutement des personnels locaux sont fixées dans un « *contratto colectivo* », une convention collective négociée avec l'organisation syndicale italienne représentant le personnel (CGIL).

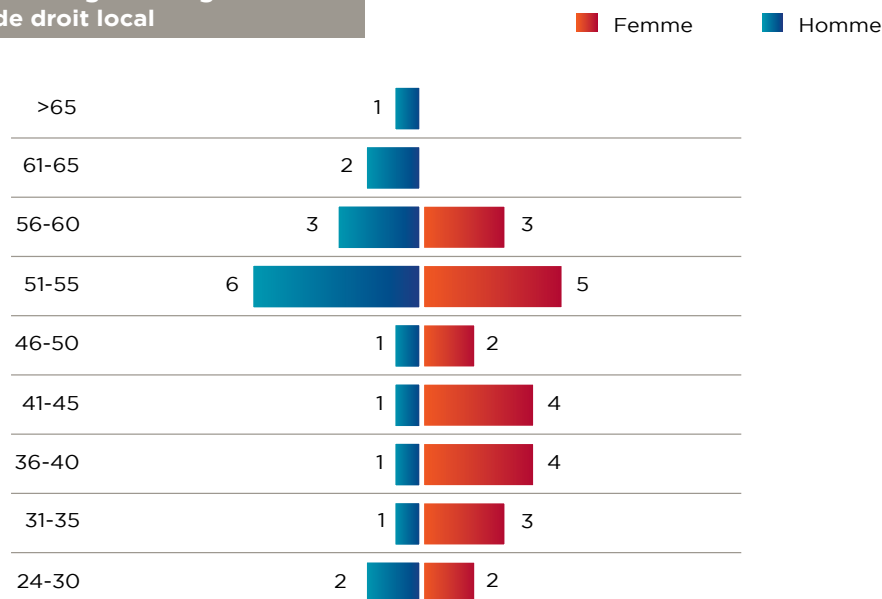
L'ensemble des personnels de droit local appartient à la catégorie des BIATSS.

Répartition par niveau de rétribution, âge moyen et ETP

	Homme			Femme			Total		
	Effectif	Âge moyen	ETP	Effectif	Âge moyen	ETP	Effectif	Âge moyen	ETP
IIIF5	0		0	1	53,0	1	1	53,0	1
IIIF4	1	56,0	1	1	58,0	0,69	2	57,0	1,69
IIIF3	0		0	2	56,5	1,75	2	56,5	1,75
IIIF2	2	58,0	2	4	45,8	4	6	49,8	6
IIIF1	5	49,6	5	7	42,9	7	12	45,7	12
IIF4	4	56,0	4	4	33,5	3,5	8	42,6	7,5
IIF3	5	46,6	5	2	45,5	1,33	7	46,3	6,33
IIF2	0		0	1	51,0	1	1	51,0	1
IIF1	1	44,0	0,27	1	40,0	0,25	2	42,0	0,52
Total	18		17,27	23		20,52	41		37,79

Les femmes représentent 56,09 % des effectifs physiques.

Pyramide des âges des agents sous contrat de droit local



La moyenne d'âge du personnel local est de 45,6 ans. Elle est plus élevée chez les hommes (50,2 ans) que chez les femmes (44,5 ans).

B. LES EFFECTIFS NON PERMANENTS

Les effectifs non permanents recouvrent ici le personnel recruté par l'EFR pour répondre à un besoin ponctuel, lié à un surcroît temporel en termes d'activité ou à un remplacement de personnels permanents en congé long. Ces recrutements passent par différents contrats qui relèvent tous du droit privé italien.

En outre, l'EFR accueille régulièrement des stagiaires (percevant une gratification prévue par les textes ou étant rémunérés par leur organisme d'appartenance). Ceux-ci sont également présentés au sein de cette rubrique.

1. Les contrats à durée déterminée

Outre le personnel nommé temporairement depuis 2016 suite à un mouvement interne pour gérer le projet européen ERC-Performat, l'EFR a recouru en 2019 à cinq contrats de vacation : pour le remplacement d'un personnel en congé maternité sur deux missions différentes à mi-temps (voir *supra*), pour une nomination à titre expérimental sur le poste de topographe au service archéologique [ndlr ce personnel a été stabilisé au 1^{er} janvier 2020], pour le poste d'accueil place Navone en contrat sur appel [ndlr ce personnel a été stabilisé au 31 janvier 2020] et sur un poste à pourvoir dont le recrutement pérenne était prévu pour le 1^{er} janvier 2020. Les cinq personnes ayant effectué ces missions sont 1 homme et 4 femmes.

2. Les contrats occasionnels (vacations) et sur appel

2.1. Les contrats occasionnels

Répartition par destination budgétaire, nombre de contrats, personnes et coûts

Destination EFR	Nombre de contrats	Nombre de personnes différentes		Coût (en euros)
		Hommes	Femmes	
Bibliothèque	2	0	1	3.000
Diffusion des savoirs	0	0	0	0
Formation	2	2	0	1.500
Pilotage	12	2	7	5.416
Recherche	18	7	9	32.290
Total	34	11	17	42.206

Les contrats occasionnels permettent de recourir aux services d'une personne sur une période courte. Leur particularité est de ne pas lier la personne à des contraintes horaires et ou à une présence sur le lieu de travail. Les personnes sont tenues d'effectuer la mis-

sion confiée, selon des modalités libres en termes organisationnels. Ces modalités contractuelles répondent tout particulièrement aux besoins ponctuels des sections scientifiques auxquels correspondent des compétences particulières et approfondies, pour mener des activités liées à la conduite de la recherche (dans le cadre des programmes de recherches de l'EFR) ou de sa valorisation (exemple : traductions de documents). Ces contrats sont plafonnés par la loi italienne à un montant de 5 000 euros par personne et par an. On note que cette année encore, les contrats de ce type ont, dans leur grande majorité, été destinés aux activités de recherche.

2.2. Les contrats sur appel (« *contratto a chiamata* »)

Ces contrats permettent de recourir aux services d'une personne, sur des fonctions de type accueil, selon les besoins à couvrir, et de manière irrégulière. À l'École française de Rome, une personne, recrutée en juin 2018, est embauchée selon cette modalité jusqu'au 31 décembre 2019 [ndlr ce personnel a été stabilisé au 1^{er} janvier 2020].

En 2019, il a été fait appel à ce personnel pour un total de 438 heures (contre 266,5 heures en 2018). Cette augmentation s'explique entre autre par un arrêt maladie long de l'un des personnels d'accueil.

3. Les stagiaires

La diversité des métiers et compétences au sein de l'EFR fait écho à la diversité des stagiaires accueillis, en termes d'origine des stagiaires et des spécialités. En 2019, on dénombre 5 stagiaires accueillis contre 8 en 2018 (2 hommes et 3 femmes), pour 225 jours de présence à l'EFR contre 464 jours en 2018.

Répartition du nombre de stagiaires et de jours cumulés par service

Service EFR	Nombre de stagiaires	Nombre de jours cumulés
Communication	1	144
Centre Jean Bérard	4	81
Total	5	225

Sur les 5 stagiaires accueillis en 2019, les services bénéficiaires ont été le service communication et le Centre Jean Bérard de Naples.

Tous les stagiaires accueillis sont étudiants à l'université. Cette année l'EFR n'a pas accueilli de fonctionnaires-stagiaires issus des écoles de service public françaises (type ENSSIB...).

4. Les contrats étudiants

Il s'agit de contrats de droit français, réglementés par le décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007. Parmi les principales conditions de ce type de contrats, on peut souligner la limitation dans le temps (un an, renouvelable deux fois) et dans l'objet de la mission : essentiellement un appui aux personnels des bibliothèques (accueil des lecteurs le samedi et en soirée, au rangement des livres).

Sur la période 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 (année universitaire), l'EFR a embauché deux étudiants (une femme et un homme) inscrits au programme européen pour la mobilité des étudiants Erasmus, pour un total de 700 heures de permanence.

II. CARRIÈRES DES PERSONNELS

Cette second partie présente les données relatives aux carrières des personnels : recrutements, départs, promotions, rémunérations et formations.

Les rémunérations des personnels locaux sont annexées sur la grille indiciaire de la fonction publique italienne (CCNL *Comparto Ministeri* signé le 12 février 2018 pour la période 2016-2018). Ce nouveau contrat a revalorisé les payes de base de tous les grades associés à cette grille indiciaire. En parallèle, le contrat collectif de l'EFR a été signé le 5 mars 2018 et a instauré localement un nouvel échelon d'ancienneté, après 3 ans de service. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

Concernant les fonctionnaires titulaires, on peut citer, comme cadre de référence, le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 pour les maîtres de conférences et les professeurs des universités, et le décret n° 72- 580 du 4 juillet 1972 pour les professeurs agrégés.

Les personnels des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs (ITRF) sont régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985.

A. LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Les membres chercheurs étant nommés pour un an renouvelable deux fois, ceux-ci font ici l'objet d'une rubrique dédiée en point 3.

1. Les recrutements

Les recrutements à durée indéterminés par genre		
	Homme	Femme
Fonction publique (concours externe : stagiarisation)	0	1
CDI (emploi local : stabilisation par transformation du CDD en CDI)	2	0

Quatre personnes ont été recrutées cette année sur des emplois permanents :

- Une fonctionnaire stagiaire (Bap F « culture, communication, production et diffusion des savoirs », appartenant au corps des ingénieurs d'études classe normale (catégorie A) a été installée sur le poste de chargée de communication stagiaire au 1^{er} décembre 2019.
- Deux personnels de droit local (hommes) nommés respectivement le 27 octobre 2018 à l'accueil du palais Farnèse pour l'unique permanence du samedi, et celui affecté depuis le 1^{er} septembre 2016 à l'agence comptable (création de poste) sur des fonctions immobilières et de gestion administrative ont été stabilisés par une nomination à durée indéterminée.

Il est enfin à noter que la nouvelle directrice de l'EFR a été nommée le 1^{er} septembre 2019. Le directeur des études pour la section Moyen Âge a été renouvelé dans ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2019, pour un second et dernier mandat de 3 ans. Enfin, le second mandat du responsable de la bibliothèque a été renouvelé à compter du 1^{er} octobre 2019, pour 4 ans.

2. Les départs

Outre les mouvements de personnels propres aux membres scientifiques suite à la fin de mandat (voir infra), deux départs sont à enregistrer : la démission (femme) de l'assistante scientifique de la section Antiquité (14 juillet 2019) du fait de son recrutement dans la fonction publique italienne, et le départ à la retraite (homme) d'un des personnels d'accueil de place Navone, après plus de 47 ans de service, au 31 décembre 2019.

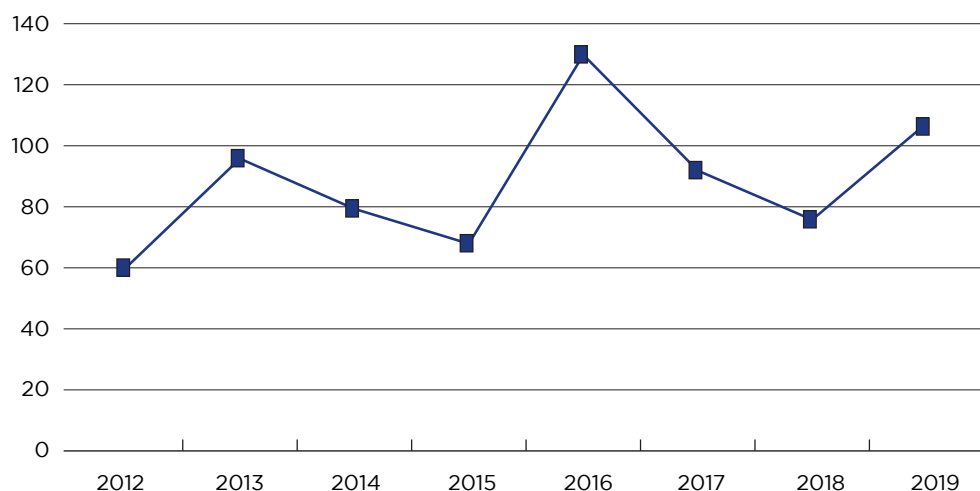
Les départs par genre

	Homme	Femme
Fonction publique	0	0
CDI (emploi local)	1	1

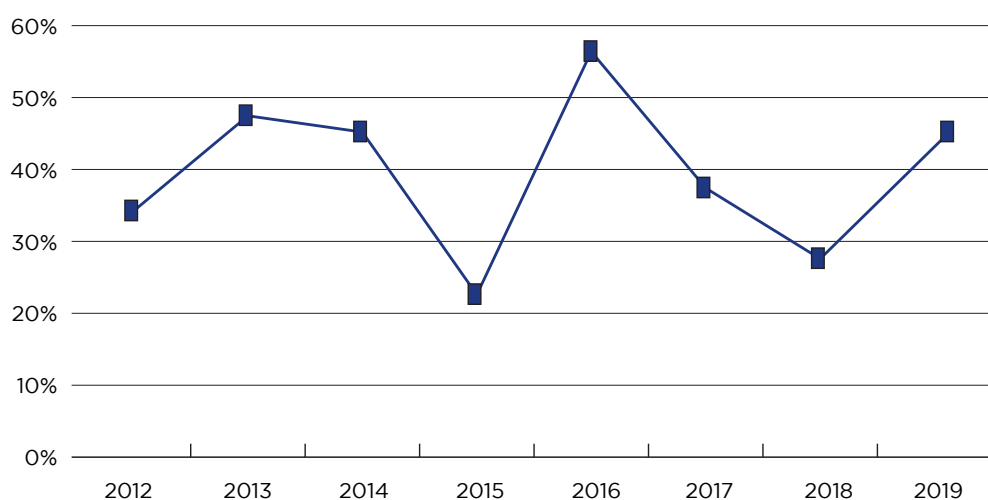
3. Les membres

Les membres de l'École française de Rome sont nommés pour une année universitaire, pour un an renouvelable deux fois après examen des dossiers par la commission d'admission et entretiens avec les candidats menés par cette même commission.

Évolution du nombre de candidatures reçues depuis 2012



Évolution du taux de renouvellement des membres depuis 2012



Pour la campagne de recrutement des membres 2019, 103 candidatures ont été reçues (32 demandes pour l'Antiquité, 20 pour le Moyen Âge et 51 pour les Époques moderne et contemporaine) : 30 personnes ont été auditionnées, pour 8 postes disponibles. Sur les 8 nouveaux membres, on décompte 5 contractuels de droit public. Le taux de renouvellement des membres en septembre 2019 est de 44 %.

Les membres sortants, contractuels ou fonctionnaires en position de détachement auprès de l'EFR, ont obtenu une affectation dans l'ESR.

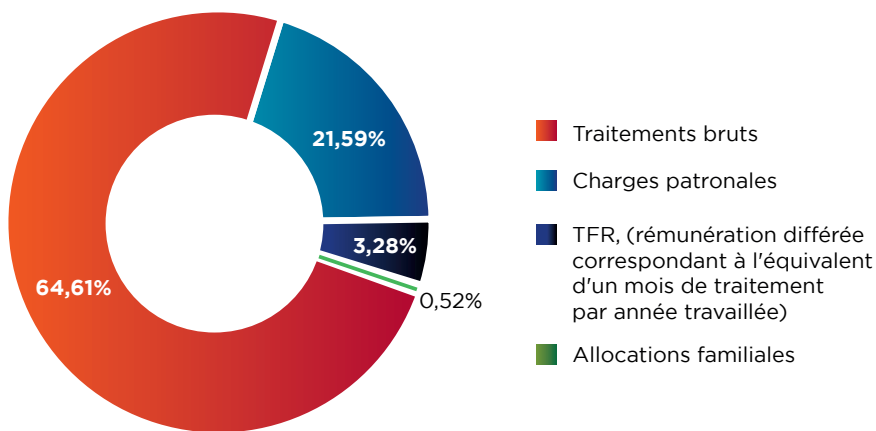
Enfin, un membre contractuel ayant quitté l'EFR au 31 août 2017 a perçu l'allocation de retour à l'emploi (ARE) jusqu'au 31 août 2019.

B. LES RÉMUNÉRATIONS ET LES PROMOTIONS

1. Les rémunérations

Rémunération des personnels locaux (coûts employeurs compris), personnel permanent (y compris personnel sous recettes fléchées), en euros et répartition des salaires et des quotités de service par genre.

Rémunérations des personnels locaux



Répartition des salaires et des quotités de service par genre

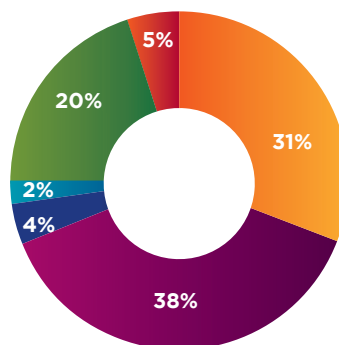
	Cout total (en euro)	ETPT	Coût moyen (en euro)
Femmes	839.377	22,25	37.725
Hommes	626.606	16,92	37.033
Total	1.465.983	39,17	37.426

Rémunérations des personnels métropolitains (coûts employeur compris), personnel permanent, en euros, répartition des rémunérations par genre et évolution des rémunérations entre 2017 et 2019.

Rémunérations par genre

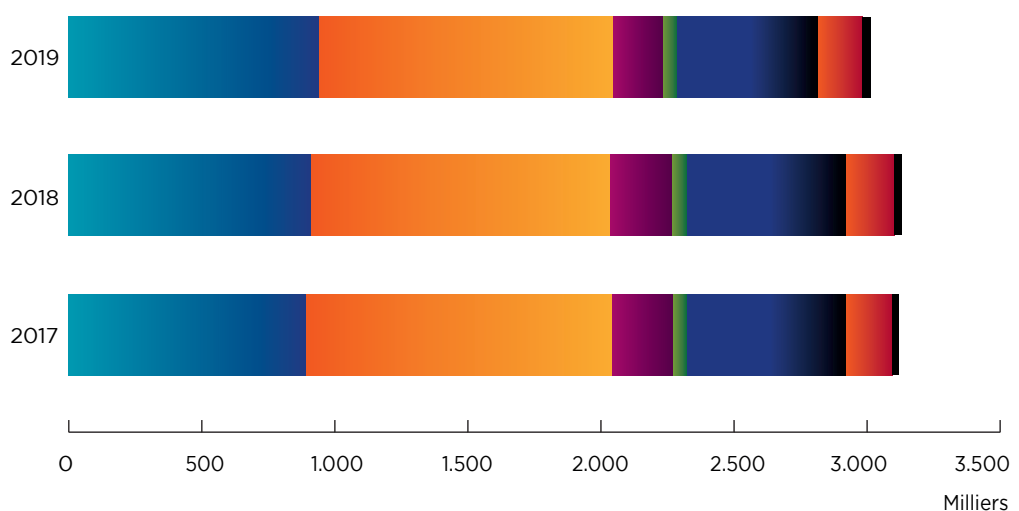
	Coût total (en euro)	ETPT	Coût moyen annuel (en euro)
Femmes	1.242.186,24	11,75	105.718
Hommes	1.786.684,80	17,33	103.098

Rémunérations des personnels métropolitains



- Autres indemnités
- Pensions civiles
- Charges patronales de sécurité sociale
- Majorations et supplément familial
- Indemnité de résidence
- Traitements bruts

Évolution des rémunérations du personnel métropolitain



- Traitements bruts
- Indemnité de résidence
- Autres indemnités
- Autres charges
- Majorations et supplément familial
- Pensions civiles
- Charges patronales de sécurité sociale

Répartition du nombre d'heures majorées	
TYPES D'HEURES MAJORÉES	NOMBRE D'HEURES
Heures supplémentaires	
15 %	267,20
35 %	64,10
50 %	78,0
Heures prévues dans le temps de travail	
majoration 25 %	829,0

Conformément au contrat collectif local, les personnels de la bibliothèque ou d'accueil effectuent des heures de travail majorées à 25 % le samedi, et comprises dans les 36 heures hebdomadaires. Des heures supplémentaires sont également effectuées par d'autres personnels, à 15%, 35% ou 50 % selon les besoins du service. Au total, 1238 heures supplémentaires ont été rétribuées.

Les heures supplémentaires ne sont pas prévues pour les agents métropolitains.

2. Les promotions

2.1. Agents sous contrat de droit local

Avancement des agents locaux par genre et catégorie

Avancement des agents locaux par genre et catégorie		
	HOMME	FEMME
IIF2 -> IIIF1	0	1

En 2019, un seul agent a bénéficié d'une promotion à l'ancienneté, au Centre Jean Bérard de Naples.

Le contrat collectif renégocié au 5 mars 2018 pour la période 2018-2020 a apporté aux personnels locaux un élément de rémunération supplémentaire dès lors qu'un agent observe six ans de service (le premier échelon d'ancienneté étant atteint après trois ans de service). Deux personnes ont bénéficié en 2019 du premier échelon d'ancienneté, après les 3 premières années de service et également deux personnes ont bénéficié du deuxième échelon, au terme de 6 années d'activités dans l'établissement.

2.2. Titulaires de la fonction publique (hors personnels de recherche)

Avancement des agents métropolitains par corps et filières		DOSSIERS ÉLIGIBLES	DOSSIERS PRÉSENTÉS	AVANCEMENT OBTENU
Changement de corps				
Filière IRTF	IGE → IGR	1	0	0
Filière Bibliothèque	BIBAS CI ex → BIB	1	1	0
Avancement de grade				
Filière ITRF	IGR 2 ^e cl → IGR 1 ^e cl	0	0	0
	CONS Classe normale → CONS Chef	1	1	0

En 2019, aucune promotion de grade n'est à noter pour les personnels métropolitains.

C. LES FORMATIONS

1. Les formations

Parmi les formations particulières en 2019, il est possible de noter la poursuite du cycle de formation sur le patrimoine immobilier, auprès de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF, ex ESENER) pour deux personnes de l'agence comptable. La chargée de communication a participé à des journées de formation auprès de l'association des communicants de l'ESR, à laquelle l'EFR a récemment adhéré. Une formation d'initiation à la comptabilité a été organisée par le Pôle national de soutien aux établissements publics (du ministère des finances), à laquelle d'autres établissements français ont été conviés.

L'APRE (*Agenzia per la promozione della ricerca europea*) à laquelle l'EFR adhère, a dispensé en 2019 deux formations aux personnels scientifiques (sur les sciences sociales et humaines au Conseil européen de la recherche et une sur l'aide au montage de projet Marie Skłodowska-Curie Actions). Une formation interne a par ailleurs été organisée sur les SIG et le logiciel Inskape. Les formations au catalogue des bibliothèques italien ainsi que pour les revues italiennes ont été poursuivies pour 3 bibliothécaires. Les cours de perfectionnement aux logiciels informatiques de base et expert (excel) ont été repris en fin d'année civile. Enfin, le réseau « Médici » a dispensé une formation d'une semaine à un personnel du service des publications.

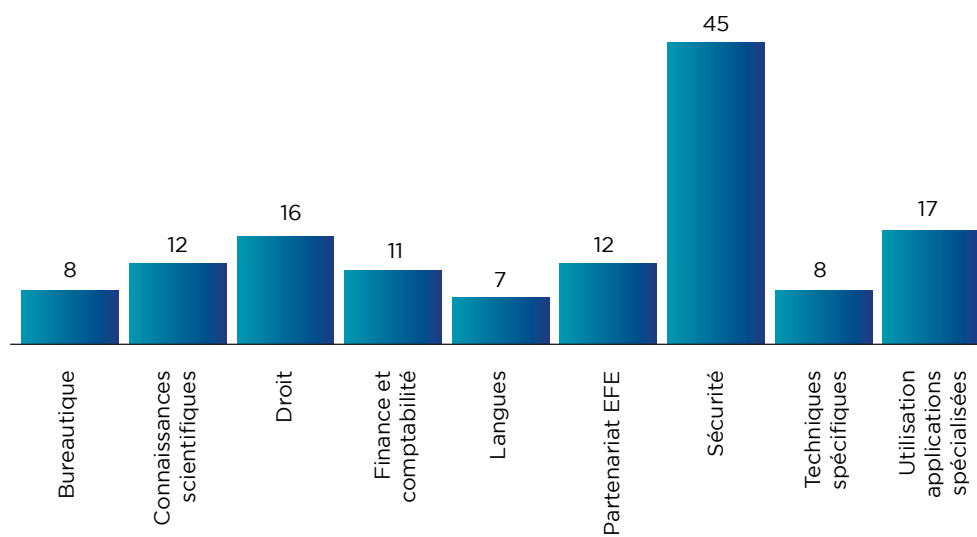
1.1. Les formations par domaine

Répartition des jours de formation, des dépenses et du nombre d'agents formés par domaine

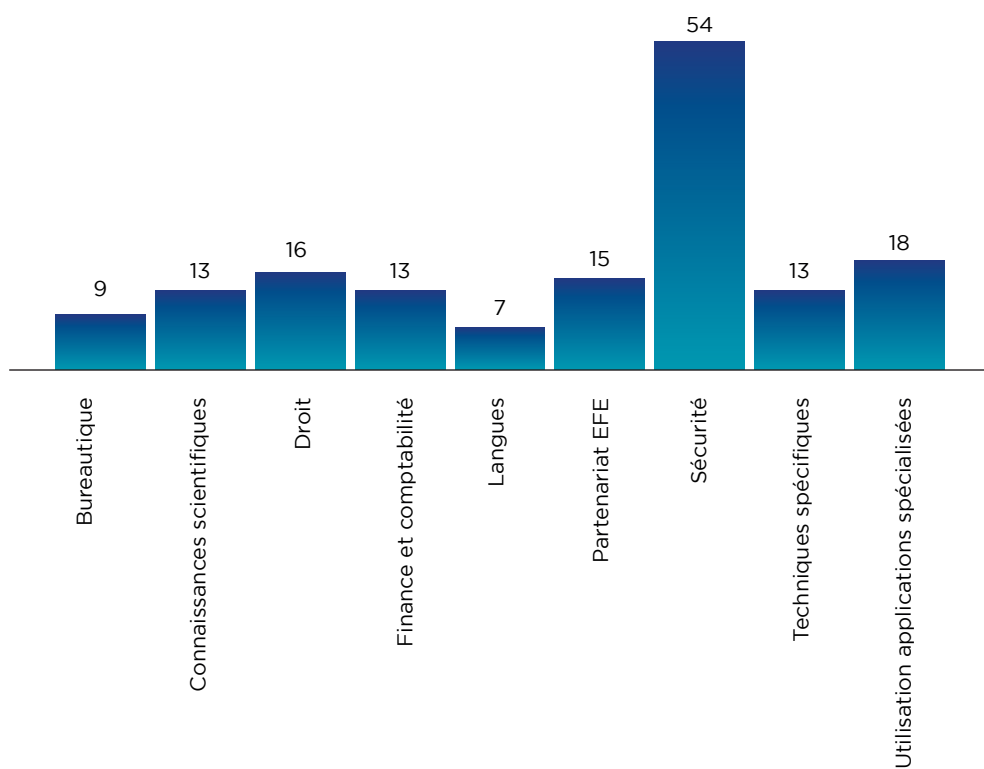
Répartition des jours de formation, des dépenses et du nombre d'agents formés par domaine				
	DOMAINE DE FORMATION	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	COÛT (EN EUROS)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Sécurité	Prévention et sécurité	19,5	1.128,00	54
Techniques spécifiques	Techniques spécifiques	26,5	519,60	13
Utilisation d'applications spécialisées	Utilisation d'applications spécialisées	10,5	-	18
Droit	Droit	16	2.080,00	16
Connaissances scientifiques	Connaissances scientifiques	6,5	-	13
Finances, comptabilité	Finances, comptabilité	23	252,00	13
Bureautique	Bureautique (utilisation d'outils)	17	2.342,40	9
Langues	Langues	21,98	2.130,00	7
Rencontres EFE	Partenariat et valorisation (RESEFE)	34	-	15

- Le coût total de la formation en 2019 s'établit à 8452 euros contre 23 340 euros en 2018. Cette baisse s'explique en partie par l'organisation d'une formation spécialisée mais coûteuse en 2018, non reconduite en 2019, qui sera toutefois organisée en 2020.
- Le nombre total de jours de formation s'élève à 174,5 jours en 2019 contre 254 en 2018.
- Les trois domaines de formations privilégiés ont été le renforcement des techniques spécifiques dont celle intéressant le droit à l'image, la prévention et la sécurité ainsi que les langues.

Nombre de personnes formés par domaine de formation



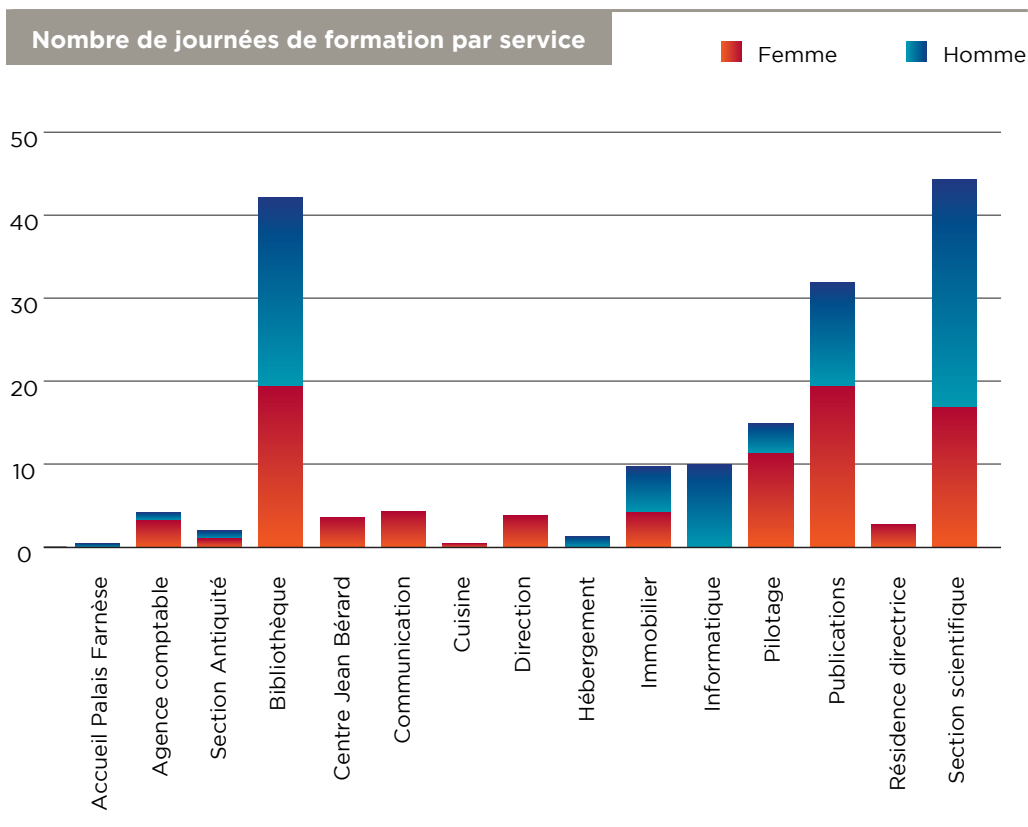
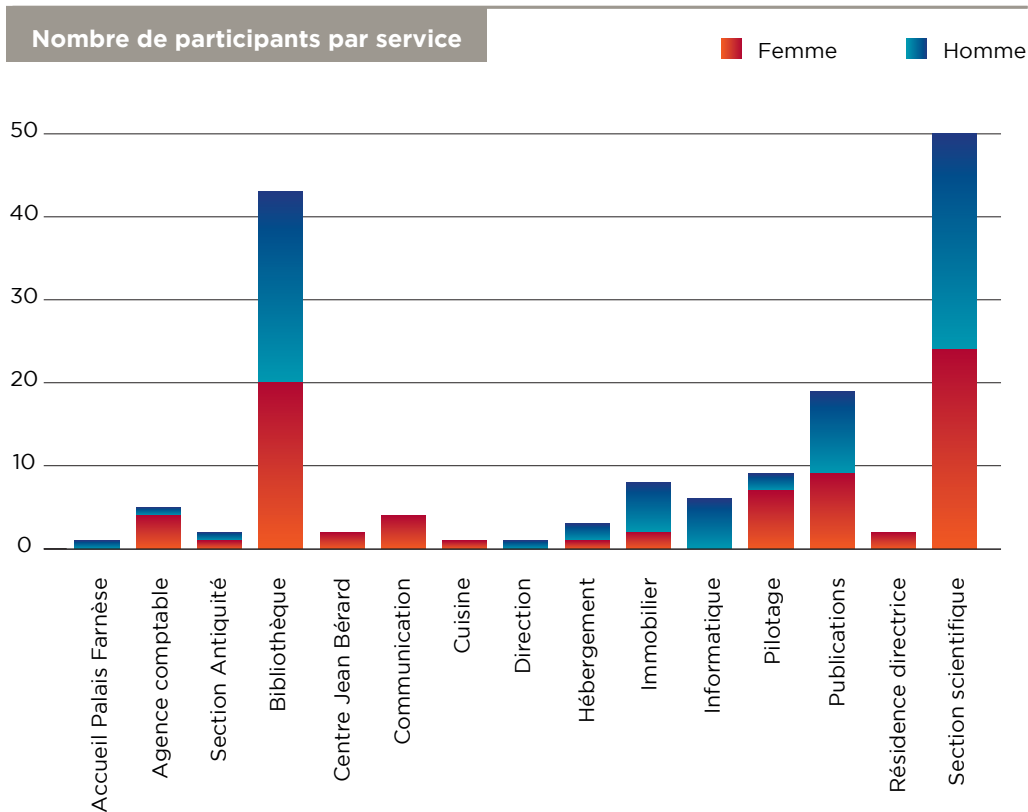
Nombre d'agents formés par domaine de formation



Dans le graphique et le tableau ci-dessus apparaît le nombre d'agents formés (participants) par domaine de formation (un même agent ayant pu suivre des formations dans différents domaines au cours de l'année).

1.2. Les formations par service

Répartition des jours de formation, et du nombre de participants formés par service



Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation par services

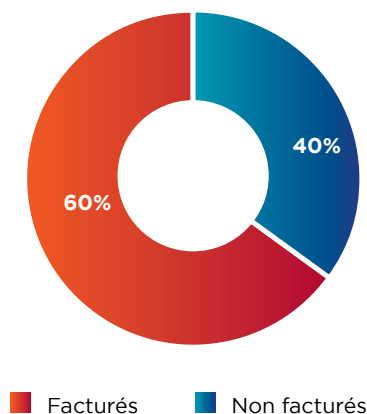
	NOMBRE D'AGENTS
Accueil Palais Farnèse	1
Agence comptable	4
Section Antiquité	2
Bibliothèque	14
Centre Jean Bérard	2
Communication	2
Cuisine	1
Direction	1
Hébergement	2
Immobilier	4
Informatique	2
Pilotage	6
Publications	5
Résidence directrice	1
Section scientifique	25

Le tableau et le graphique ci-dessus présentent le nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation ou plus, ventilés par service.

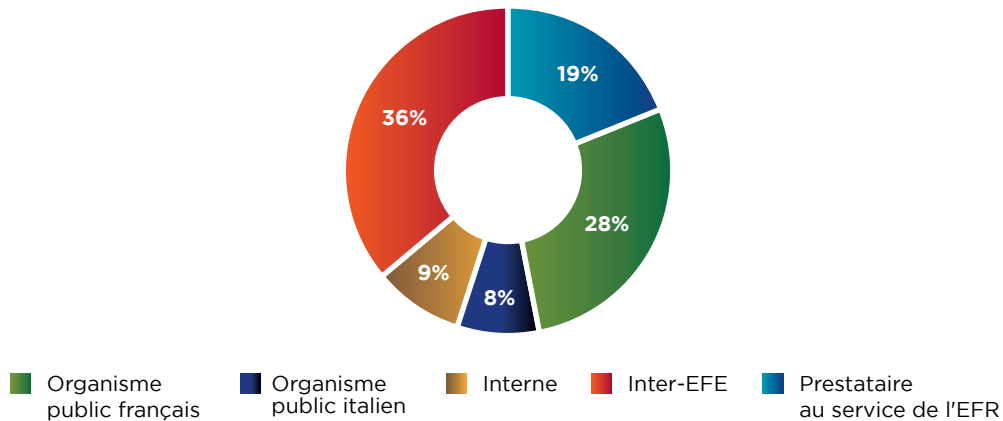
1.3. La prise en charge des formations

Toutes les formations proposées en 2019 n'ont pas fait l'objet d'une dépense directe de la part de l'EFR. En effet, certaines sont assurées par les ministères de tutelle ou de la fonction publique. Une part non négligeable est réalisée par des prestataires de l'EFR dans le cadre de contrats actifs (par exemple la société éditrice du nouveau logiciel comptable en service au 1^{er} janvier 2019 qui a procédé à toutes les formations d'adaptation à l'outil ou encore la poursuite de l'aide au montage de projets européens dans le cadre de la cotisation de l'EFR à l'*Agenzia per la promozione della ricerca europea* - APRE).

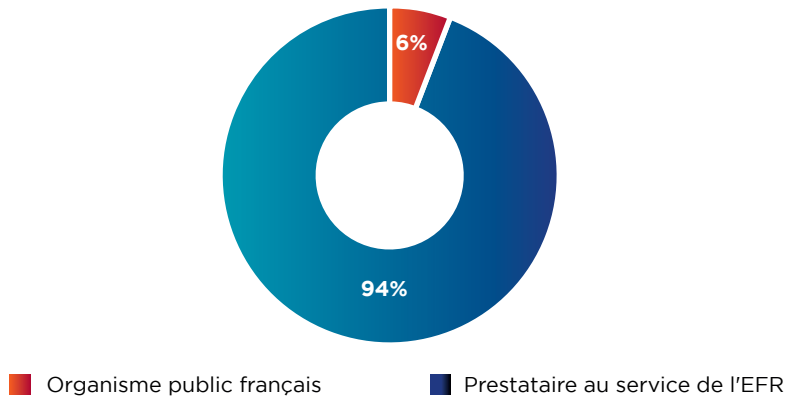
Part des jours de formation facturés et non facturés



Origine de la prise en charge des jours de formation non facturés

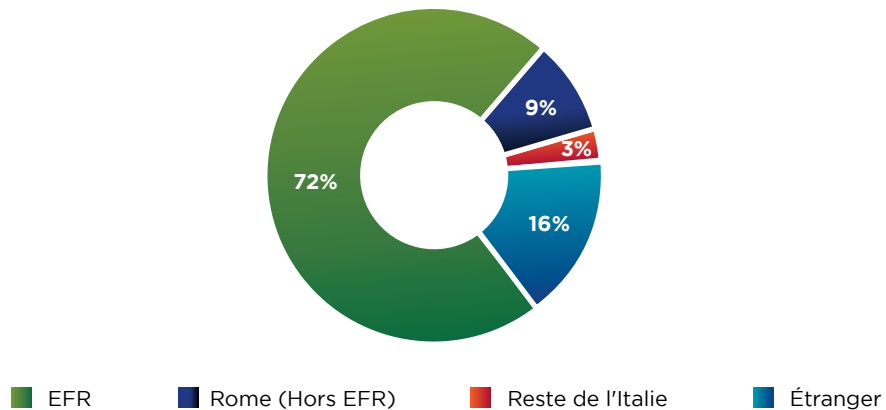


Prestataire des jours facturés



En 2019, on note une augmentation substantielle des formations organisées au titre du réseau des EFE (formations communes ou rencontres-métiers).

Localisation des formations



Les formations ont été organisées principalement sur site.

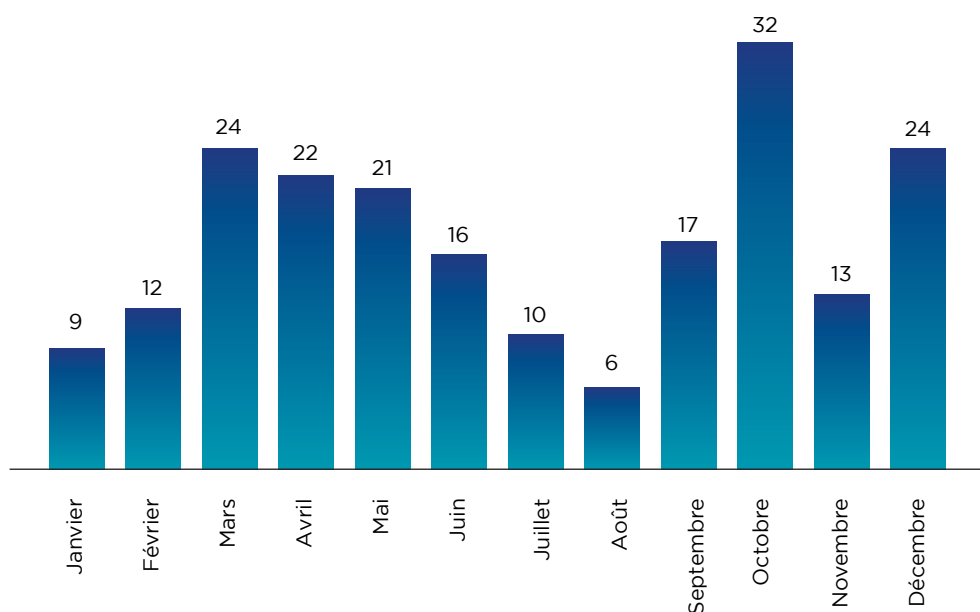
2. Les déplacements

En raison de l'implantation de l'EFR à l'étranger et pour assurer une activité de recherche couvrant une aire géographique large, les personnels BIATSS et chercheurs sont amenés à effectuer divers déplacements, dont les frais sont pris en charge par l'École. Ces missions participent pour certaines au développement de réseaux et à la montée en compétences des personnels de l'EFR.

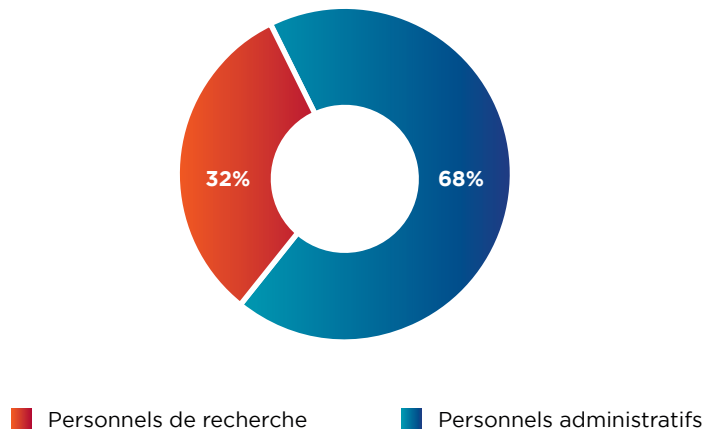
Il est à noter que l'année 2019 a vu une augmentation encore plus poussée qu'en 2018 des échanges et des déplacements au titre du réseau des Écoles françaises à l'étranger, en premier lieu par la mise en activité du service commun aux EFE basé à Paris (constituée d'un ingénieur transition numérique et d'un chargé de communication). La création de ce service a impliqué pour ces deux personnels plusieurs visites sur site. Les déplacements ont aussi été induits par l'augmentation du nombre de formations communes (voir *supra*). En 2019, 206 missions avec frais ont été comptabilisées (122 en 2018). Elles ont concerné 40 personnels (contre 28 en 2018).

Enfin, les rencontres des directeurs des cinq EFE au titre du comité des directeurs ont été au nombre de 3 : le 31 janvier à l'EFEO (Paris), le 3 mai 2019 à Rome et le 8 octobre 2019 à la Casa de Velázquez (Madrid).

Répartition du nombre de missions par mois



Répartition du nombre de missions en fonction des personnels



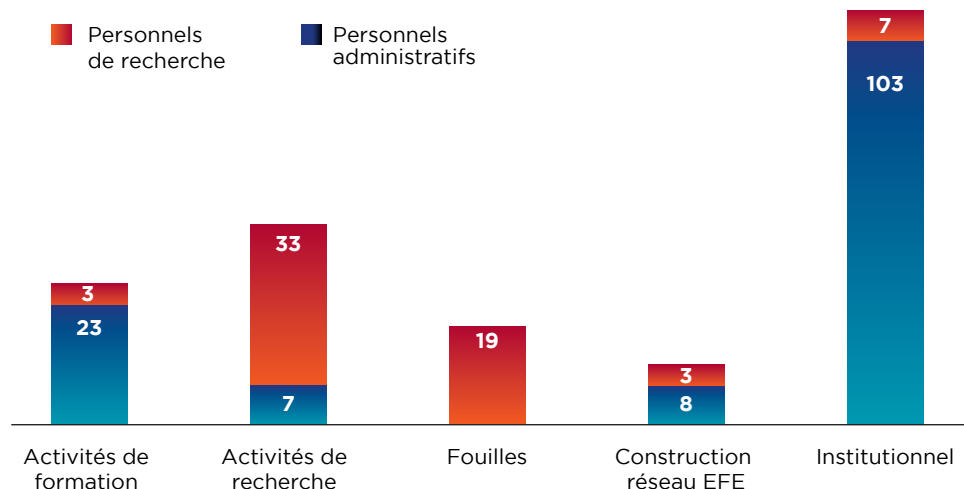
Le personnel est réparti ici en deux axes, en fonction de ses activités (administratives et de pilotage ou de recherche). Les directeurs des études sont ici comptabilisés dans le groupe activités de recherche, car la majorité de leurs déplacements s'inscrivent dans ce cadre.

En 2019, on constate une nette augmentation des missions effectuées pour le compte de l'institution (administration et pilotage). Outre les déplacements institutionnels en France (pour des motifs comme les recrutements des membres scientifiques et autres recrutements, les conseils d'administration et scientifique ou tout simplement la représentation de l'établissement...), cette augmentation s'explique par l'enregistrement, dans les procédures, des déplacements au titre du réseau des EFE dans la catégorie des activités administratives et de pilotage. Par ailleurs, les échanges croissants avec le Centre Jean Bérard de Naples et la mutualisation des outils et des ressources se lisent en 2019 sur le nombre de déplacements.

De fait, 141 missions au total ont été dédiées aux activités administratives et de pilotage dont 44 ont concerné des déplacements du personnel de Naples à Rome ou vice versa (réunions syndicales, réceptions, réunions de direction, réunions budgétaires...).

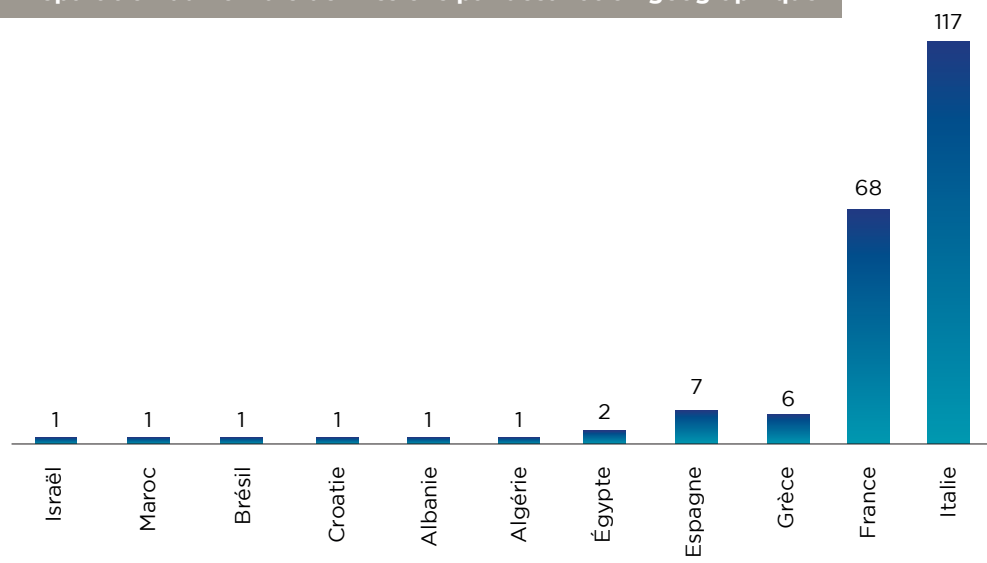
Soixante-cinq missions ont été dédiés aux activités de recherche.

Répartition du nombre de missions en fonction du motif de déplacement



Les missions à caractère institutionnel occupent la première place des motifs de déplacements. Elles recouvrent en grande majorité les déplacements liés à une participation des personnels aux instances de gouvernance de l'EFR (conseils, commissions de recrutement, élections professionnelles, etc.), mais aussi l'inclusion des personnels du Centre Jean Bérard aux activités de l'EFR à Rome (moments de convivialité et réunions diverses relatives au dialogue social notamment avec la renégociation du contrat collectif). Les missions relatives à des événements à caractère scientifique couvrent toutes les participations des chercheurs de l'EFR à des colloques, tables rondes, conférences, etc.

Répartition du nombre de missions par destination géographique



Les déplacements en France et en Italie représentent, pour ces deux pays de destination cumulés 89,8 % des missions avec frais.

III. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Ce chapitre présente les données relatives aux conditions de travail, impliquant un examen de l'organisation du temps de travail à l'EFR et des données relatives aux absences, ainsi que des acteurs et actions mises en places en matière d'hygiène et sécurité.

A. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

1. Temps de travail

Répartition des effectifs selon la durée du travail

Les agents à temps partiel représentent 17 % des effectifs. Il s'agit de 7 personnes au total : 6 femmes et 1 homme sous contrat de droit local (5 en CDI et 2 en CDD correspondant à deux mi-temps d'un agent à temps plein en congé maternité).

Durée hebdomadaire du travail	DURÉE HEBDOMADAIRE	CONGÉS ANNUELS EN JOURS
Personnel métropolitain	37h20	43
Personnel local	36h	36

Le contrat collectif du personnel local, signé pour la période 2018-2020 le 5 mars 2018, prévoit que les horaires de travail sont compris entre 8h et 19h. La durée du temps de travail est de 36 heures, répartie sur cinq ou six jours, du lundi au samedi.

Les agents affectés à la bibliothèque travaillent de 8h à 19h, du lundi au samedi. Lorsque les personnels travaillent les samedis (en bibliothèque ou à l'accueil place Navone ou place Farnèse), une majoration du taux horaire de 25 % est appliquée.

Par ailleurs, une disposition du contrat collectif prévoit pour l'ensemble des agents locaux une flexibilité des horaires de travail pour les parents d'enfants de moins de six ans.

Concernant les personnels métropolitains, les horaires sont répartis du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Le compte épargne temps (CET)

À l'EFR, le CET ne concerne que les personnels BIATSS titulaires. Quatre agents disposaient d'un CET actif en 2019. Aucun personnel n'a déposé ou utilisé de jours en 2019.

2. Les congés

Le périmètre retenu ici exclut les absences liées aux faits de grèves, congés formations, jours fériés et ponts.

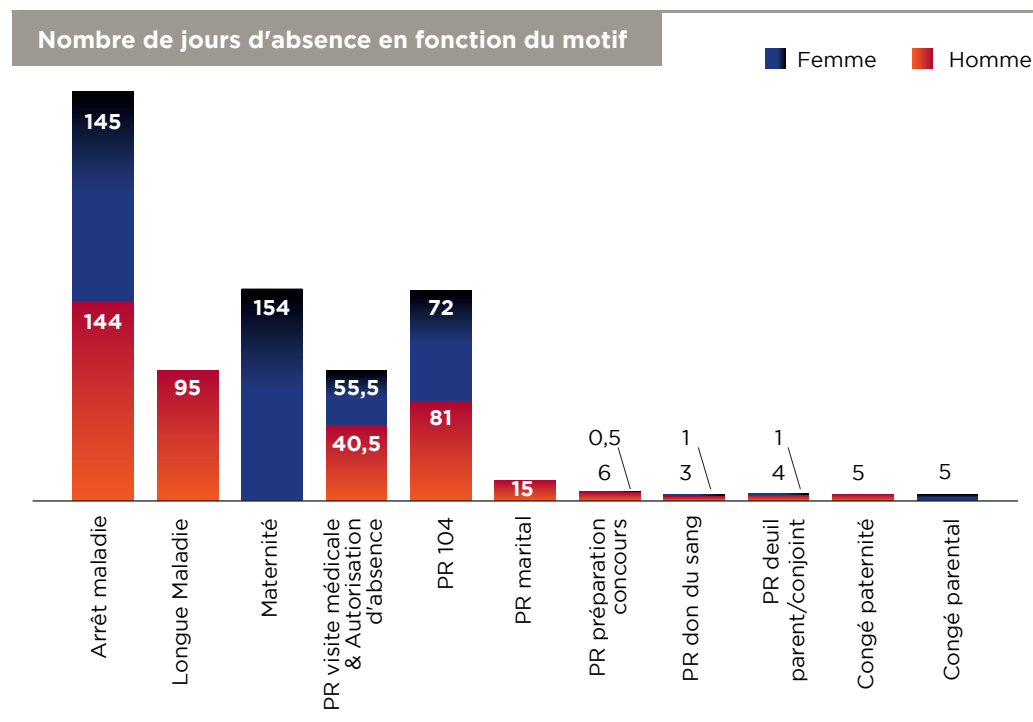
Sont présentés tout d'abord les indicateurs liés aux congés spécifiques puis les absences rémunérées. Ces deux catégories confondues, on dénombre 827,5 journées d'absence en 2019.

1.1. Les congés

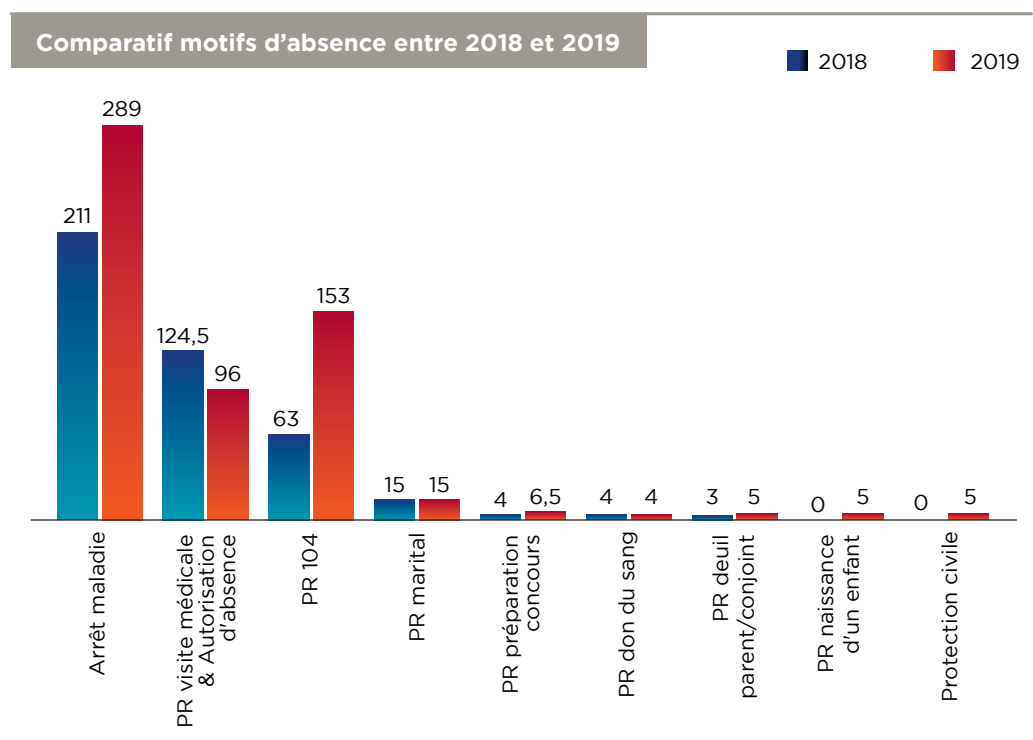
Nombre de jours de congés et d'agents en fonction du motif		
TYPE DE CONGÉS	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES
Longue maladie	95	1
Maternité	154	1
Parental	5	1
Congé paternité	5	1
Total	254	4

En 2019, le congé longue maladie a concerné un homme.

1.2. Les absences



Sur 827,5 journées d'absences en 2019 (444,5 en 2018), 289 d'entre elles, soit 34,9 %, correspondent à des arrêts maladie courts. Les absences au titre de la loi 104 (réglementation italienne prévoyant 3 jours d'absence par mois, sans nécessité de fournir un justificatif, pour un personnel qui prend soin d'un membre de la famille ou pour lui-même) représentent le deuxième motif d'absence en 2019 (outre le congé maternité de droit observé en 2019).



Les « *permessi retributi* » (PR dans le graphique) sont des autorisations d'absence prévues par la législation italienne du travail, pour un certain nombre de motifs, dont quelques-uns sont représentés ici. Parmi les catégories de PR, on peut citer :

- le PR « visite médicale » : autorisation de s'absenter pour des visites médicales pour soi ou sa parentèle, à raison de six jours maximum par an ;
- le PR « loi 104 » : autorisation de s'absenter trois jours par mois maximum pour s'occuper d'un proche parent souffrant d'une pathologie reconnue par la sécurité sociale italienne.

B. LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les risques professionnels sont liés à l'activité professionnelle et aux conditions de travail. Ils peuvent se traduire par une maladie ou un accident. Le code du travail – applicable dans ce domaine à la fonction publique – impose à l'employeur de prévenir ces risques (y compris les risques psycho-sociaux) afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur santé physique et mentale.

1. Les indicateurs des risques professionnels

En 2019, il y a eu un seul accident de travail, correspondant à un accident de trajet lieu de travail-domicile.

2. La médecine du travail

Un médecin du travail est nommé par la directrice de l'EFR pour un mandat de trois ans, conformément à la réglementation italienne en matière de veille sanitaire. Une inspection de chaque site de travail a lieu tous les ans, ainsi que des visites médicales. Pour les personnels, la périodicité des visites dépend de leur âge et de leurs missions au sein de l'EFR. Les visites incluent désormais un ECG (tous les deux ans) pour les magasiniers et les techniciens.

En 2019, 30 personnes ont été visitées. Ces visites prévoient un ECG pour certains personnels (magasiniers et techniciens). Par ailleurs, des visites ont été organisées tout au long de l'année pour suivre l'état de santé d'un personnel.

3. Les autres actions de prévention

3.1. Les acteurs

Depuis 2010, les fonctions de prévention sont assurées par un prestataire externe. La société Amadria assure pour le compte de l'EFR le service de prévention et de protection (RSPP). Dans ce cadre, des visites ponctuelles des lieux de travail et des chantiers de fouilles sont organisées pour vérifier la conformité du niveau de sécurité avec la réglementation.

À l'EFR, les fonctions dévolues au comité d'hygiène et de sécurité au travail (CHSCT) sont assurées par le comité technique.

Un représentant des employés pour la sécurité (RLS) est élu par les personnels tous les trois ans, conformément à la réglementation italienne. Il accueille et relaie à la direction les éventuelles demandes ou réclamations des personnels en matière d'hygiène et de sécurité.

3.2. Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)

Le D.U.E.R. est le document unique de l'évaluation des risques. Créé par décret en 2001, il prévoit que l'employeur ait l'obligation de répertorier et évaluer tous les risques professionnels susceptibles de nuire à la sécurité des travailleurs.

Le DUER doit être mis à jour de manière fréquente, au moins une fois par an.

L'équivalent italien du DUER est le « Documento di valutazione dei rischi » (DVR). Il en existe un pour le site de place Navone et un pour celui du palais Farnèse.

3.3. L'inspection santé et sécurité au travail

Une inspection, de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, a été menée du 15 au 18 octobre 2019, au cours de laquelle plusieurs acteurs de la sécurité ont été rencontrés (comité technique, RLS, conseillère de prévention, services de l'Ambassade de France en Italie...). L'inspection a aussi impliqué le Centre Jean Bérard, du fait d'une visite des locaux ainsi que d'un chantier de fouilles archéologiques. Des recommandations immédiates ont été formulées, à la suite desquelles la direction a répondu. Le rapport d'inspection n'a pas été transmis en 2019, du fait de sa programmation tardive dans l'année.

3.4. Le renouvellement du certificat de protection incendie

Pour le site de place Navone, le certificat de protection incendie (CPI), délivré par les services de secours à Rome et indispensable à l'accueil de publics (résidence, site archéologique), a fait l'objet d'un renouvellement en 2019 et a été enregistré le 1^{er} avril 2019.

3.5. Les actions relatives à l'hygiène et la sécurité

3.5.1. Les travaux - amélioration des conditions de travail

Sur tous les sites, un état des lieux a été effectué en juillet 2019 pour vérifier l'état des postes de travail (bureaux, chaises, éclairage). À la suite de cet état des lieux, 13 chaises ergonomiques ont été remplacées.

Palais Farnèse

D'importants travaux de rénovation ont été conclus en 2019. Au palais Farnèse, la résidence a été repeinte. Un câblage wifi a été installé et l'éclairage a Led a été passé en revue. La cuisine a par ailleurs été rénovée : pour être aux normes, il a été fait appel à un spécialiste hygiène et sécurité. En outre, un travail important de rénovation de l'éclairage a été effectué dans les caves et dans certains emplacements (corniches, etc) afin d'améliorer la visibilité. Les murs ont été repeints, les prises électriques ont été changées, certaines salles dotées de poutres en bois ont été traitées, certaines fenêtres ont été rénovées. Des protections anticollisions et des panneaux « danger » ont été installées à plusieurs endroits

de la bibliothèque (escaliers notamment). Dans d'autres pièces du palais, des panneaux de renforcement de l'éclairage ont été posés.

Place Navone

Un diagnostic légionellose a été effectué. Des mesures de protections ont été prises pour le local informatique (pose de rambardes, étude de la résistance du sol...). Les lampes d'urgence ont été remplacées dans leur totalité en lampes Led.

Des fontaines d'eau ont été installées à l'accueil et pour les étages pour limiter l'utilisation de bouteilles en plastique. Des gourdes ont été distribuées au personnel.

3.5.2. La sécurité

Un exercice d'évacuation a été organisé le 18 mars 2019 au palais Farnèse, en collaboration avec les services de l'ambassade et le 9 octobre 2019 sur le site de place Navone.

La réunion périodique annuelle sur la sécurité a eu lieu le 18 mars 2019.

Les personnels ont été formés à une mise à jour secourisme (9 personnes) le 22 mai 2019 par la Croix rouge italienne. Le RLS élu en février 2019 a bénéficié d'une formation de 32 heures en mars-avril 2019. Une formation plus générale a été dispensée par le RSPP de l'EFR le 17 mai 2019 pour les personnels utilisant l'ordinateur plus de 20 heures par semaine (44 personnes), le 29 mai 2019 pour les magasiniers (bibliothèque et service des publications).

Pour ce qui concerne les fouilles archéologiques, plusieurs actions ont renforcé le soin toujours croissant apporté en matière de sécurité : outre l'organisation du troisième atelier sur l'archéologie en janvier 2019, où les responsables de fouilles ont été invités à rencontrer les services administratifs et comptables en rendez-vous individuels, on peut relever la visite du RSPP sur le site d'Atella (Basilicate) le 28 août 2019, et la formation de deux nouvelles personnes ressources en matière de sécurité sur fouille (cette formation est valable 4 ans). Les valises de secours et les extincteurs prévus pour les fouilles sont vérifiés et entretenus tous les ans : en 2019, 5 kits ont été achetés pour les valises de secours, outre la maintenance semestrielle des 4 extincteurs dédiés aux fouilles archéologiques).

Les 11 sites archéologiques ayant fait l'objet d'une documentation spécifique (*Piano operativo di sicurezza* - POS) en 2019 sont : Agrigente, Atella, Cumae, Incepinata (Metaponto), Megara Hyblaea, le Palatin, Pompéi (DELPO), Pompéi (Porta Nocera), Pompéi (Porta Vesuvio), Tricarico et Valle Giumentina.

En 2019, outre l'assurance pour accident, la protection des fouilleurs a connu une nouvelle étape dans la sécurisation des activités de fouilles archéologiques par la souscription de l'établissement à une assurance responsabilité civile envers tiers et objets. Cette souscription fait suite à une nouvelle circulaire de la direction générale de l'archéologie, du ministère italien des biens et activités culturelles.

IV. ACTION SOCIALE ET VIE DE L'EFR

Ce chapitre aborde les événements et acteurs liés au dialogue social à l'EFR, les actions sociales mises en place pour le personnel et la vie institutionnelle au sein de l'EFR, autour de ses instances de gouvernance.

A. LE DIALOGUE SOCIAL

1. Les temps forts de l'année 2019

18 février 2019 : Élection du responsable des personnels pour la sécurité (« *Rappresentante dei lavoratori per la sicurezza* ») pour un mandat de 3 ans ;

11 avril 2019 : Matinée d'échange avec le personnel local en présence du consultant en droit du travail (lecture d'une fiche de paye) ;

14 juin 2019 : Intervention du Studio Parenti auprès du personnel : les enjeux du nouveau règlement européen en matière de protection des données personnelles ;

6 septembre 2019 : Journée de formation des personnels sur le droit à l'image ;

22 septembre 2019 : Journées européennes du Patrimoine, événement au cours duquel ont été impliqués 10 membres scientifique, 3 personnels de l'équipe de direction et 5 personnels locaux, aux fins de l'organisation et la surveillance lors de l'ouverture de la bibliothèque au public ;

10 octobre 2019 : Élection, pour l'année universitaire 2019-2020, du représentant des membres de l'EFR au conseil d'administration et au conseil scientifique (renouvelé statutairement tous les ans). Pour mémoire, le personnel de l'EFR siège selon les modalités suivantes :

- Au conseil d'administration, au sein des collèges :
 - Des personnels BIATSS (2 représentants) ;
 - Des personnels d'enseignement et de recherche (1 représentant) ;
 - Des membres de l'EFR

- Au conseil scientifique, au sein des collèges :
 - Des directeurs des études (1 représentant) ;
 - Des personnels enseignants-chercheurs (1 représentant) ;
 - Des membres non enseignants-chercheurs (1 représentant).

La composition actuelle des organes délibérants court sur la période 2017-2020.

2. Les instances du dialogue social à l'EFR

Deux instances de dialogue social prévues par la réglementation française sont actives au sein de l'EFR : le comité technique et une commission paritaire d'établissement.

La réglementation italienne prévoit la participation de représentants du personnel pour les modalités d'application du contrat collectif. L'unique syndicat représenté est la CGIL. Douze personnes sont inscrites à ce syndicat sur 41 personnes bénéficiant d'un contrat local italien.

2.1. Le comité technique

Sont électeurs pour la désignation des représentants du personnel au sein de ce comité technique tous les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre de l'établissement. Au moins un des membres titulaires représentant les personnels doit adhérer à un syndicat français.

Le comité technique est notamment compétent en matière d'organisation et fonctionnement de l'établissement, de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, d'égalité professionnelle et d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le comité technique débat également sur le bilan social de l'établissement auprès duquel il a été constitué.

En 2019, le comité technique s'est réuni le 28 mai 2019, le 11 juillet 2019 (présentation du bilan social 2018) et le 7 novembre 2019 (dont le point le plus important a concerné l'inspection santé et sécurité sur le lieu de travail réalisée du 15 au 18 octobre 2019).

La composition du comité technique a été renouvelée en 2018 à l'occasion des élections professionnelles de fin d'année (décembre 2018).

Une matinée d'échange a été organisée le 18 décembre 2019 pour recueillir les propositions du personnel sur les améliorations possibles des conditions de travail.

2.2. La RSA - CGIL

En 2019, plusieurs réunions ont été organisées : le 20 mars 2019 et le 29 mai 2019 pour évaluer l'impact du départ à la retraite du personnel d'accueil logé sur le site de place Navone. Une dernière réunion a été organisée en 2019, le 8 novembre, pour mettre en place à l'EFR un type de contrat de recherche plus souple (dérogation au décret « *Dignità* » aux fins d'octroyer des contrats à durée déterminée pour le personnel de recherche embauché grâce à des fonds spécifiques et dépassant la durée réglementaire d'une année).

3. Les représentants du personnel

Nombre de représentants du personnel (tous collèges confondus) par instances

Les élections professionnelles ayant été organisées le 6 décembre 2018, on décompte au comité technique de l'EFR, titulaires et suppléants confondus, deux hommes et deux femmes. Cette composition est restée identique au cours de l'année 2019.

4. Les moyens alloués au dialogue social

Pour les besoins de réunions, les salles de l'EFR sont mises à disposition du personnel. En outre, les absences sont systématiquement autorisées pour permettre aux personnels de participer aux événements relatifs au dialogue social.

Pour le personnel situé à Naples (Centre Jean Bérard, unité mixtes EFR-CNRS), l'EFR prend en charge les frais de déplacement pour les réunions de toute nature concernant le personnel (gestion, formation ou moments de convivialités) ayant lieu à Rome (44 déplacements en 2019 pour le compte du Centre Jean Bérard, direction incluse).

B. LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

1. Les prestations obligatoires

1.1. Les tickets restaurants

Les personnels sous contrat de droit local bénéficient de tickets restaurants, conformément à la loi italienne.

Le montant d'achat des tickets restaurants s'élève en 2019 à 30 149,76 euros, pour 4592 tickets distribués. Par ailleurs, le responsable des publications mutualisé avec la Casa de Velázquez, basé à Paris, se voit par ailleurs octroyer des titres restaurant, 95 en 2019 (contre 134 en 2018).

1.2. Les allocations familiales

Ces aides sont versées aux personnels métropolitains (majorations familiales) : 11 au 31 décembre 2019, 10 personnes en bénéficiaient. Les personnels locaux perçoivent les allocations familiales selon la base de calcul de la sécurité sociale italienne. Au 31 décembre 2019, 10 bénéficiaires étaient comptabilisés.

1.3. Les congés administratifs

Les fonctionnaires titulaires bénéficient une fois par an ou une fois tous les deux ans (en fonction des corps d'appartenance) de la prise en charge par l'École d'un voyage aller-retour vers la France pour eux-mêmes et pour les membres de leurs familles.

Entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019, trois personnels ont bénéficié de cette disposition.

2. Les autres actions sociales et culturelles proposées

2.1. Sortie annuelle

Chaque année, l'EFR organise une sortie pour l'ensemble de ses personnels et chercheurs associés présents sur cette période. En 2019, la sortie a eu lieu le 6 juin 2019 à Sperlonga. Vingt-neuf personnes y ont participé.

2.2. Goûter de Noël

Chaque année, la directrice de l'EFR organise un goûter de Noël pour les enfants des personnels. Cette année, l'événement a eu lieu le 17 décembre et 31 enfants se sont vus remettre un cadeau.

2.3. Réceptions du personnel

La directrice de l'EFR organise traditionnellement trois temps forts dans l'année : les vœux du nouvel an : en 2019, cette réception s'est tenue le 8 janvier et 57 personnes y ont participé ; les départs des personnes, dont la directrice de l'EFR, en juillet : 120 personnes se sont rendues à l'apéritif du 11 juillet ; le déjeuner de rentrée universitaire : 80 personnes y ont participé le 17 septembre, au terme d'une matinée d'échange. Le 14 novembre 2019, une visite du palais Farnèse a été organisée pour les nouveaux personnels, conjointement avec les nouveaux personnels de l'ambassade. Un cocktail réunissant 24 personnes a été organisé à cette occasion. L'institution organise par ailleurs traditionnellement un dîner pour les membres et chercheurs de l'EFR. Cette année l'événement a eu lieu le 18 décembre. Quarante-cinq personnes y ont participé. On note enfin une nouveauté en 2019, l'instauration de déjeuners de travail et d'échanges scientifiques, « les déjeuners du Farnèse », qui réunit la direction scientifique de l'EFR, les membres chercheurs lesquels invitent une personnalité scientifique. De septembre à décembre 2019, 2 déjeuners de travail ont été organisés.

2.4. Café et buffet d'accueil pour les nouveaux personnels

Un café d'accueil des nouveaux personnels a été organisé le mardi 17 septembre 2019 pour la troisième année. Les nouveaux membres nommés ont eu l'occasion de connaître la nouvelle directrice de l'EFR nommée au 1^{er} septembre 2019, et de connaître le personnel de la place Navone (administration, comptabilité, communication, informatique, archives, publications) pour mieux s'orienter dans leurs démarches administratives.

2.5. Distribution de gourdes pour les personnels

À la suite de l'installation de fontaines d'eau pour réduire l'utilisation de bouteilles en plastique, des gourdes ont été distribuées au personnel.

2.6. Installation/remplacement de distributeurs automatiques de snacks et de café

Le distributeur de café du palais Farnèse a été substitué, pour offrir un meilleur café au personnel. Un distributeur de café/snack a été installé sur le site de place Navone.

Ces distributeurs utilisent des matériaux recyclés (gobelets, etc.), dans le cadre de l'effort général de l'établissement pour la réduction d'utilisation de matériaux non dégradables.

C. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE L'EFR

1. Le conseil d'administration

Attributions du conseil d'administration de l'EFR

Selon l'article 5-3 du règlement intérieur de l'EFR, le conseil d'administration dispose des attributions suivantes :

- Il détermine la politique de l'établissement, notamment en délibérant sur le contrat d'établissement.
- Il détermine le nombre de postes de membres à pourvoir pour chaque année.
- Il vote le budget et approuve les comptes.
- Il détermine les critères pour la fixation des prix de vente des publications, arrête les remises, échanges et attributions à titre gratuit des publications ; il approuve les tarifs des services annexes (hébergement, restauration).
- Il approuve les accords et les conventions signés par le directeur de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L. 719-12, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières.
- Il adopte le règlement intérieur de l'EFR.
- Il fixe, sur proposition du directeur et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents.
- Il autorise le directeur à engager toute action en justice.
- Il approuve le rapport annuel d'activité présenté par le directeur.

Composition du conseil d'administration de l'EFR (2017-2020)

		MEMBRE	REPRÉSENTANT
Membres de droit			
Représentants de l'État	<i>Représentant de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle</i>	Mme Anne-Sophie BARTHEZ	
	<i>Représentant du ministre de l'Europe et des affaires étrangères</i>	Mme Dominique WAAG	
Membres de l'Institut de France	<i>Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i>	M. Michel ZINK	M. Jean-Louis FERRARY
	<i>Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques</i>	M. Jean-Robert PITTE	M. Philippe LEVILLAIN
Centre national de la recherche scientifique	<i>Président du CNRS</i>	Mme Antoine PETIT	Mme Diane BRAMI
Membres désignés par le MESRI sur proposition du directeur de l'EFR (collège des personnalités éligibles comme président du CA)			
Ancien chef d'établissement		M. Philippe BOUTRY	/
Personnalités scientifiques		M. Gilles BERTRAND	/
		Mme Maria Cecilia d'ERCOLE	/
		Mme Maria Antonietta VISCEGLIA	/
		M. Jacques VERGER	/
Représentants élus des personnels			
Membres		M. Philippe LEFEUVRE	/
Professeurs des universités ou assimilés		non pourvu	/
Autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilé (membres exclus)		M. Fabrice JESNÉ	/
Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé		Mme Valentina CUOZZO	/
		Mme Hélène FRANCHI	/

2. Le conseil scientifique

Attributions du Conseil scientifique de l'EFR

Selon l'article 6-3 du règlement intérieur de l'EFR, le conseil scientifique est consulté sur les orientations des politiques scientifique, documentaire et éditoriale, ainsi que sur le recrutement des membres scientifiques. Il contribue à l'évaluation des activités scientifiques de l'École et peut émettre des recommandations. Il est informé du budget consacré à la recherche ainsi que des accords et conventions signés par la directrice de l'EFR sur délégation du conseil d'administration. Il approuve le rapport annuel d'activité présenté par le directeur.

Composition du conseil scientifique de l'EFR (2017-2020)

		MEMBRE	REPRÉSENTANT
Membres de droit			
Directrice de l'École française de Rome		Mme Brigitte MARIN	/
Représentants de l'État	<i>Représentant de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : le directeur général de la recherche et de l'innovation</i>	M. Bernard LARROUTOUROU	
	<i>Représentant du ministre de l'Europe et des affaires étrangères</i>	Mme Dominique WAAG	
Membres de l'Institut de France	<i>Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i>	M. Michel ZINK	M. Yves-Marie BERCÉ
	<i>Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques</i>	M. Jean-Robert PITTE	M. Georges-Henri SOUTOU
	<i>Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i>	M. Jean-Louis FERRARY	/
	<i>Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i>	M. Jean-Yves TILLIETTE	/
Membres constituant le collège des personnalités éligibles comme président du conseil scientifique			
Personnalités scientifiques	<i>Professeur au Collège de France</i>	M. Patrick BOUCHERON	/
	<i>Professeur au Collège de France</i>	M. Jean-Pierre BRUN	/
	<i>Université « Federico II » de Naples</i>	Mme Daniela Luigia CAGLIOTI	/
	<i>Université de Reims Champagne Ardenne</i>	Mme Isabelle POUTRIN	/
Représentants d'institution	<i>Institut de recherche et d'histoire des textes</i>	Mme Isabelle DRAELANTS	/
	<i>Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea</i>	M. Marcello VERGA	/
	<i>École Pratique des hautes Études</i>	Mme Anne-Marie TURCAN-VERKERK	/
	<i>Ecole française d'Athènes</i>	Mme Véronique CHANKOWSKI	/
Membres élus			
Directeurs des études		M. Pierre SAVY	/
Enseignants-chercheurs		M. Clément PIEYRE	/
Membres scientifiques non enseignants-chercheurs		M. Philippe LEFEUVRE	/



Bilan social 2019

Progetto grafico e impaginazione a cura di:
Studio grafico Agostini, Roma

Finito di stampare: giugno 2020

Image de couverture:
© Villa de Tibère à Sperlonga,
sortie du personnel, 6 juin 2019

© École française de Rome
67, place Farnèse
I - 00186 Rome